

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

BUREAU AFRIQUE DU NORD مكتب شمال إفريقيا

LE QUATRIÈME ÂGE DE L'ÉMIGRATION

une enquête auprès des familles des disparus



Montassir Sakhi et Wael Garnaoui

Auteurs : **Montassir Sakhi** et **Wael Garnaoui**

Editorial design et illustration : **Yessine Ouerghemmi**

This publication is supported with funds from Rosa Luxemburg Stiftung, North Africa Office.
The content of the publication is the sole responsibility of the authors and does not necessarily reflect the position of the Rosa Luxemburg Stiftung.

This publication or parts of it can be quoted by others for free as long as they provide proper reference to the original publication.

Montassir Sakhi est titulaire d'un doctorat en anthropologie, chercheur résident à l'IAS-UM6P et anthropologue affilié à la KU Leuven. Ses recherches portent sur la frontière, la répression de la mobilité et le phénomène de la révolution dans le monde arabe. Son ouvrage « La Révolution et le djihad : Syrie, France, Belgique » est publié chez La Découverte (2023).

Wael Garnaoui est docteur en Psychanalyse et psychopathologie de l'Université de Paris, psychologue clinicien.

Maitre- assistant à l'Université de Sousse, fondateur d'un réseau des chercheurs sur « Border Studies » au centre d'anthropologie de Sousse où il mène des recherches sur les politiques migratoires, les processus de frontiérisation et leurs impacts sur les subjectivités politiques des populations du sud global notamment dans le contexte tunisien.

Il est l'auteur du livre Harga et désir d'Occident publié chez Nirvana 2022.

TABLE DES MATIÈRES

■	INTRODUCTION	6
1.	UN NOUVEL ÂGE DE L'ÉMIGRATION	8
2.	LES FAMILLES DES DISPARUS EN MÉDITERRANÉE : UNE POLITISATION PAR L'EXPÉRIENCE DES FRONTIÈRES	13
3.	ENTRE DEUIL ET ESPOIR DE RETROUVER LE DISPARU : CODE D'ENGAGEMENT SANS INTERMÉDIAIRES POLITIQUES	17
4.	UNE POLITIQUE EN INTÉRIORITÉ : ENTRETIEN AVEC IMED SOLTANI	31
4.1	L'ENTRETIEN AVEC IMED SOLTANI	33
■	CONCLUSION	47

INTRODUCTION

Dans cet article, nous nous proposons d'étudier les structurations et les implications d'un « nouvel âge de l'émigration », que nous situons à partir de 1995, date marquant l'entrée en vigueur des accords de Schengen. Ceux-ci, en consolidant la libre circulation au sein de l'espace européen, ont instauré une interdiction et une limitation de la mobilité à l'encontre des populations issues des anciennes colonies. Inscrit dans la continuité des analyses d'Abdelmalek Sayad ¹, cet article met en lumière les nouveaux rapports de domination qui se sont établis entre sociétés anciennement colonisées et métropoles européennes, reposant sur la gestion des frontières et le contrôle des flux migratoires.

Le propos présent peut se résumer ainsi : depuis 1995, les mouvements migratoires en provenance des anciennes colonies vers l'Europe sont soumis à une politique de visas qui, tout en remplaçant l'ancienne domination coloniale, en perpétue les objectifs fondamentaux, à savoir le contrôle des sociétés du Sud et la mobilité de leurs populations. En administrant les flux migratoires et en renforçant les frontières au point de les rendre meurtrières, cette politique produit des effets profonds et des fractures majeures au sein des sociétés concernées, conséquences directes de cette nouvelle gestion frontalière. En effet, dans une économie globale, cette nouvelle ère des relations Nord-Sud constitue un dispositif inédit de gouvernement, articulé autour de deux axes principaux : la régulation de la mobilité humaine et le contrôle des marchandises. Ce dispositif réduit les économies des pays du Sud à un état de sous-développement structurel, en les cantonnant au rôle de fournisseurs de main-d'œuvre sélectionnée, de « cerveaux » formés dans les universités des jeunes Etats-nations dans le sud et de ressources naturelles brutes pour les économies du Nord.

Une précision méthodologique avant d'entrer dans le vif doit être énoncée : Pour cerner les caractéristiques de ce « nouvel âge de l'émigration », nous avons choisi de restreindre notre étude aux rapports migratoires entre l'Europe et les sociétés du Maghreb, deux terrains d'analyse qui nous sont familiers et dans lesquels nous avons déjà mené plusieurs recherches². Cet article s'appuie notamment sur des enquêtes menées auprès des familles des disparus, afin d'identifier les spécificités de cette ère migratoire, qui redéfinit également les relations entre anciens États coloniaux et sociétés post-indépendantes. À travers l'expérience des familles des morts et disparus, victimes des frontières européennes, nous analysons les mécanismes de domination instaurés par les dispositifs frontaliers, ainsi que les formes de résistance émergentes au sein de collectifs de familles, loin des organisations politiques traditionnelles.

Nous formulons l'hypothèse que nous vivons actuellement « un quatrième âge de l'émigration », caractérisé par l'attrait des frontières européennes, qui déstabilise profondément les communautés locales dans le Maghreb, et le Sud global en général. Incapables de mettre en œuvre une politique de préservation de leurs membres, les sociétés maghrébines font face à des phénomènes inédits, tels que l'incapacité à identifier et à enterrer leurs morts exposés à la répression des politiques frontalières du Nord. Cette impuissance s'inscrit dans le contexte de politiques migratoires criminelles, menées par les anciens États coloniaux. Par ailleurs, ces politiques, dissimulées derrière des discours populistes d'extrême droite ou des discours philanthropiques, occultent la responsabilité des États dans les massacres de migrants, dont les traversées sont criminalisées par les législations

¹ Sayad, Abdelmalek, La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Le Seuil, 1999.

² Garnaoui, W ; Sakhi, M ; Giglioli, I, « Méthodes d'enquête ethnographique, regards, croisés sur le sud global », Revue De l'Institut Des Belles Lettres Arabes, 86(232), 2024, 105-130. <https://ibla.tn/index.php/ibla/article/view/427>

des pays de destination et de transit. Elles combinent un droit ordinaire et un droit d'exception, des technologies létales et une indifférence implacable face à la mort, produisant ainsi des drames humains d'une ampleur sans précédent.

Si l'attrait pour les pays industrialisés et les démocraties libérales existe depuis « le deuxième âge de l'émigration »³, tel qu'étudié par Abdelmalek Sayad, il s'inscrivait alors dans le contexte particulier de l'urbanisation et de la modernisation introduites dans les anciennes colonies, poussant ainsi des membres de ces sociétés à chercher un ailleurs où la force de travail est davantage utile⁴. Aujourd'hui, « le quatrième âge de l'émigration », dans lequel nous nous trouvons, s'articule autour d'une dynamique différente : le désir de s'installer dans les pays européens s'exprime désormais en miroir de la répression frontalière et des politiques de sélection migratoire.

Cet âge marque l'avènement de la « forteresse Europe/Occident », construite notamment à travers les régimes de visas qui interdisent la libre circulation. Cette forteresse entretient une supériorité multiforme – technologique, raciale, organisationnelle et symbolique. Les principes de fermeture et de sélection deviennent les piliers d'une politique migratoire hiérarchisante, qui opère selon deux dimensions principales. Premièrement, cette politique distingue les vies dignes de circuler – sous conditions de visas et d'exigences d'intégration dans la nation – de celles qui meurent sur les frontières, ou qui peinent à « faire les papiers ». Deuxièmement, elle établit une ligne de démarcation plus large entre les sociétés du Nord, souveraines et détentrices des « frontières sacrées », et celles du Sud, dont les frontières ne valent que dans la mesure où elles servent de barrières et couches supplémentaires pour protéger l'Europe.

Dans un premier temps, les singularités du quatrième âge de l'émigration fera l'objet d'une description minutieuse. Cette démonstration suivra un objectif simple à formuler : établir un diagnostic global permettant de réintroduire la dimension conflictuelle dans la gestion migratoire imposée par le Nord et d'en révéler les conséquences désastreuses sur les sociétés du Sud. Ce diagnostic constitue un premier pas essentiel vers une relation plus équilibrée, respectueuse et égalitaire entre le Nord et le Sud.

Ensuite, il s'agit d'explorer le code d'une politique conflictuelle à l'endroit de l'Etat, engagée par des familles blessées par la disparition. Face à l'incapacité d'accomplir un deuil tant la vérité de la mort n'est pas actée par les Etats du sud qui sont démissionnaires, les familles s'accrochent par la lutte et la manifestation dans l'espoir de mener des recherches et de trouver leurs enfants morts ou vivants.

Par ailleurs, nous nous pencherons sur les mots des familles qui, contrairement aux études dominantes, ne séparent pas conditions matérielles du vécu et luttes pour la vérité : l'enquête sur les familles est aussi une enquête sur le réel, ayant vu partir au risque de la mort leurs enfants. De même, en s'engageant politiquement, loin de toute esthétisation, les familles favorisent des luttes concrètes et urgentes comme l'identification par ADN des corps. L'article montre la manière avec laquelle cette revendication constitue au fond un appel pour une politique publique qui refuse d'exister.

Enfin, l'article est conclu par un long entretien réalisé avec Imed Soltani, leader en Tunisie d'une politique singulière de la représentation mais incarnant et traduisant tant la souffrance que les luttes des familles face aux frontières de l'Europe.

³ Sayad, Abdelmalek, *La double absence.*, op. cité.

⁴ Giraud, Pierre-Noël, *L'homme inutile. Une économie politique du populisme*, Odile Jacob, 2015.



UN NOUVEL ÂGE DE L'ÉMIGRATION

Pour comprendre la spécificité du nouvel âge de l'émigration ouvert en 1995 et que nous explorons à partir de l'étude des rapports migratoires entre le Maghreb et l'Europe, il importe de préciser la nature des âges qui le précèdent. Sayad rappelle que le premier âge de l'émigration « ordonnée »⁵ commence avec la colonisation (1830 en Algérie, 1881 en Tunisie, 1912 au Maroc, etc.) et prend fin avec l'affirmation de la supériorité de la Métropole industrielle vis-à-vis des territoires colonisés. Ce premier âge est marqué à ses yeux par une capacité des villages – de la communauté solidaire du village – à neutraliser des effets désintégrateurs de l'immigration. Le deuxième âge s'ouvre, en revanche, par une « perte de contrôle »⁶ de la communauté paysanne sur l'émigration de ses membres conduisant à une désintégration et à une « dépaysement »⁷ synonyme d'une individualisation dans la société de l'immigration. Le deuxième âge se clôture par la généralisation des rapports de l'émigration dans l'ensemble du pays colonisé (l'Algérie dans son cas d'étude) et la constitution, au sein de la Métropole d'une « structure permanente »⁸ de l'immigration et d'une « sorte de petites » sociétés de compatriotes »⁹ du fait que, malgré l'autonomisation des immigrés, persiste le « sentiment du provisoire » et du « transit »¹⁰ tout en s'établissant en communauté.

Avec les nouvelles générations des enfants

des migrants, on assiste à l'émergence du « troisième âge ». Il est marqué aux yeux du sociologue franco-algérien par des logiques d'une communauté qui est doublement autonomisée – à la fois vis-à-vis de la société de l'émigration des parents (les anciennes colonies) et de la société de l'immigration (la France et plus généralement l'Europe), hiatus qui va donner naissance aux débats politiques sur le thème de « l'intégration » alimentés jusqu'à plus soif par les discours nationalistes en Europe.



Ce bref détour par l'analyse sociologique de Sayad nous permet de relever, par contraste, quelques traits caractéristiques de la séquence qui s'ouvre en 1995, date majeure selon nous,

⁵ Sayad, Abdelmalek, *La double absence.*, op, cité, p. 68

⁶ Sayad, Abdelmalek, *La double absence.*, op, cité, p. 77

⁷ Ibid, p. 78

⁸ Ibid, p. 110

⁹ Ibid, p. 111

¹⁰ Ibid, p. 112

comme c'était mentionné précédemment, d'une mutation « catastrophique »¹¹ des politiques migratoires. La nouvelle séquence du quatrième âge serait marquée par plusieurs caractéristiques que nous résumons ainsi :

Premièrement, c'est l'âge où les populations émigrées en provenance de l'ancienne colonie sont confrontées à une politique publique tentaculaire continuellement alimentée par des dispositifs de restriction de la mobilité. À chaque élection ou événement politique majeur (guerre, attentat terroriste, crise diplomatique avec un pays du Sud, etc.), ces mesures se renforcent, affectant particulièrement les populations émigrées en provenance des anciennes colonies et leurs enfants. Comparée à l'âge précédent, où les visas n'étaient pas encore généralisés, cette politique impacte profondément la mobilité des populations du Sud et modifie aussi bien les rapports entre les membres des sociétés d'origine que les conditions d'installation des migrants dans les pays d'accueil. Par exemple, le regroupement familial, initialement conçu pour favoriser la réunification des familles de travailleurs immigrés, a paradoxalement marqué la fin du droit à une installation à cheval et transitoire entre le pays d'origine et le pays de travail – ce que nous appelons le droit à « une double présence ». Il a contraint les familles à s'établir en Europe, tout en verrouillant par le visa l'accès provisoire qui garantissait autrefois une connexion permanente avec le pays d'origine.

Cette politique frontalière restrictive impose une gestion omniprésente de l'émigration et de l'immigration, modifiant profondément les identités individuelles et les relations d'appartenance familiale, communautaire et nationale. Elle réduit les choix des migrants et des communautés, les exposant à des itinéraires dangereux (immigration clandestine) et à des injonctions répressives (centres de rétention, clandestinité en attente de régularisation, séparations familiales, sentiment de persécution dans une société inhospitalière, etc.). Parmi ces dispositifs, citons les visas, les titres de séjour, les critères de naturalisation, la déchéance de nationalité ou encore les expulsions.

Deuxièmement, le nouvel âge de l'émigration prive également les sociétés du Sud de leurs élites, engendrant une double mutilation. D'une part, la politique migratoire européenne, en opérant une sélection stricte, exerce une pression sur ces élites. Le visa, ouvert temporairement pour de vastes catégories sociales, contraint les individus à saisir rapidement les opportunités qu'il offre, entraînant un exode massif des talents¹². D'autre part, les élites du Sud, attirées par l'Europe, perdent leur capacité à contribuer à l'élaboration d'une politique nationale indépendante, érodant ainsi le rêve d'autonomie qui animait les luttes anticoloniales¹³. Le départ précipité des membres de la bourgeoisie du sud, dicté par la logique des frontières sélectives, réduit cette classe au rôle du spectateur aliéné par les décisions politiques émanant des anciens pays coloniaux. Dans ce contexte, nous l'avons déjà mentionné¹⁴, la bourgeoisie du Nord, héritière des structures coloniales, reste

¹¹ Nous renvoyons aux débats de J.J. Rousseau et de Voltaire sur la notion de « Catastrophe » et que nous pouvons résumer, dans la modernité politique, à une prise de conscience quant à la responsabilité des politiques dans ce qui paraît comme relevant du naturel (le naufrage et la disparition à la frontière dans notre cas). La répétition de la catastrophe est dans ce sens un déni de responsabilité des gouvernements. Pour une introduction au débat sur le concept de « Catastrophe », voir : Christian Godin, « Ouvertures à un concept : la catastrophe », *Le Portique* [En ligne], 22 | 2009, mis en ligne le 10 novembre 2010, consulté le 19 mai 2025. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/1993> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/leportique.1993>

¹² Fanon, Frantz, *Les damnés de la terre*, Maspero, Paris, 1961.

¹³ Sakhi, M et Garnaoui, W, « La fabrique du désir de l'Occident frontérisé », *Revue De l'Institut Des Belles Lettres Arabes*, 86(232), 2023, 189-209. <https://ibla.tn/index.php/ibla/article/view/47>

¹⁴ Sakhi, M et Garnaoui, W, « La fabrique du désir de l'Occident frontérisé », *Revue De l'Institut Des Belles Lettres Arabes*, 86(232), 2023, 189-209. <https://ibla.tn/index.php/ibla/article/view/47>

dominante. Par le contrôle des frontières, elle impose sa culture et ses valeurs comme des références hégémoniques. Cependant, malgré cette identification, les élites et les classes moyennes du Sud subissent la dévalorisation induite par les régimes de visas. Elles sont contraintes d'investir dans la « liberté de circulation » de leurs membres, un effort qui se traduit par une émigration vers le Nord, acte qui constitue en soi une forme de mutilation de la société postcoloniale.

Troisièmement, la pression exercée sur les sociétés d'émigration, amplifiée par des politiques de sélection et de fermeture inédites, s'incarne tragiquement dans le spectacle de la mort et de la disparition. Cette réalité touche particulièrement les populations les plus fragiles et les couches populaires, donnant lieu aux phénomènes du *hrig/harqa* (migration irrégulière) et à une série de tragédies sur diverses routes migratoires : Les traversées périlleuses en Méditerranée vers l'Europe ou en Atlantique vers les îles Canaries ; les itinéraires terrestres dangereux, comme les routes des Balkans ou le désert du Sahara menant aux pays de transit ; les tentatives désespérées de franchissement des enclaves de Ceuta et Melilla, où les barbelés symbolisent la violence de ces frontières. Ces morts massives, conséquences des accords de Schengen, produisent au sein des sociétés de départ des effets dévastateurs : souffrances communautaires liées à la mutilation de la communauté et au deuil prolongé et inaccompli des familles des disparus, renforcement d'un désir trans-classe pour l'Occident et un profond sentiment d'infériorité face à la puissance du Nord.

La question de la mort, centrale dans cette gestion frontalière, renvoie à une logique guerrière que les sociétés européennes peinent à reconnaître. Cet *habitus* guerrier¹⁵, fondé sur un évitement historique des responsabilités, s'inscrit dans une longue tradition d'acceptation implicite des violences structurelles : du silence sur les guerres coloniales à l'évitement des débats sur la destruction de la Palestine ou de l'Ukraine, jusqu'à l'indifférence face aux morts aux frontières. Ce déni se traduit dans les discours officiels, où la responsabilité est rejetée sur des acteurs de l'immigration, aux figures floues comme les « bandes de trafiquants », masquant ainsi la réalité d'une guerre institutionnalisée menée contre les migrants.

Quatrièmement, depuis 1995, le resserrement des frontières, désormais infranchissables sans visa ou au péril de la mort, a profondément modifié les rapports entre les migrants et leurs pays d'origine. Cette fermeture engendre des séparations douloureuses, empêchant les déplacements (y compris des descendants et des descendants de migrants) pour des événements importants dans la vie des individus et de la collectivité tels que l'enterrement de ses propres parents¹⁶, les mariages, les naissances¹⁷, ou les fêtes religieuses. Les migrants régularisés et les familles fortunées, pouvant obtenir un visa, deviennent les seuls à pouvoir maintenir des liens transfrontaliers – à condition que le pays du Sud ne tombe pas dans la sanction des gouvernements des pays du Nord. En revanche, la majeure partie des autres classes restent bloquée, coupée de leurs proches, ce qui fragilise davantage les relations intergénérationnelles, notamment entre les enfants de migrants et leurs grands-parents.

¹⁵ Elias, Norbert. Les Allemands. Luites de pouvoir et développement de l'habitus aux XIXème et XXème siècles, Seuil, 2017

¹⁶ Dans nos entretiens et observations auprès des immigrés devenus sans papiers en France et en Belgique, nous avons rencontré de nombreuses situations où des personnes ne se sont pas rendues à l'enterrement de leurs parents par exemple. Certaines d'entre eux sont des étudiants n'ayant pas obtenu, pour des raisons absurdes, des papiers. Repartir au pays sans carte de séjour étant synonyme de s'exposer aux aléas de la demande de visa et au risque de refus.

¹⁷ Wael Garnaoui, « Les politiques de visa et les traumatismes de l'immobilité », Rosa-Luxemburg Stiftung Publications, 27 mai 2024, <https://rosaluxna.org/fr/publications/les-politiques-de-visa-et-les-traumatismes-de-limmobilité/>

Cette modification autonomise l'ancienne « société de compatriotes » en séparant plus que jamais ses membres immigrés du pays d'origine par le biais même de séparer par exemple enfants de migrants de leurs grands-parents faisant face aux vicissitudes du visa difficile et parfois impossibles d'accès. Plus qu'une désorganisation des rapports des migrants et des sociétés d'origine due aux politiques de « l'intégration » émergeant depuis le « regroupement familial » et l'installation du visa, c'est le sentiment de l'infériorité et de la marginalité qui domine dès lors dans les milieux de la communauté des immigrés. Ce que la sociologie alarmiste de l'islam des banlieues au sujet des marqueurs symboliques de l'islam traite sous le signe de la « radicalisation » est un évitement de prise au sérieux de la frontiérification. C'est bien à l'intérieur de cette nouvelle séparation que culmine un malheur que la sociologie des banlieues refuse de regarder et qui s'exprime, dans certains espaces et chez des populations souvent assez jeunes, par un rejet du discours de l'intégration et par la cultivation d'une imagination mythifiée sur la société et la religion du pays d'origine¹⁸. Ce quatrième point n'est pas sans lien avec un autre relatif à la contestation parmi les enfants des immigrés de cette nouvelle fermeture. C'est l'âge où les générations de l'immigration postcoloniale, après l'expérience de l'intégration, de la binationalité et de la lutte pour l'affirmation de la différence fait face à une nouvelle phase d'attaques identitaires et politiques. Ces attaques multiples – de la déchéance de la nationalité aux pratiques islamophobes – ne cessent d'augmenter dans le sillage des lois antiterroristes et de la montée de l'extrême droite en Europe, se légitimant par les lois sur l'immigration et l'asile. C'est l'âge où ces nouvelles générations expérimentent des politiques de luttes, allant des contestations juridiques à l'exit et le retour aux pays d'origine des parents

Cinquièmement, face à cette réalité, la contestation de l'ordre gouvernemental de l'immigration s'organise de manière intime, sous-terrain et non reconnue par les instruments traditionnels de la mobilisation (partis, syndicats, associations établies, etc.). À la pointe de cette contestation du régime de la frontière, il faut distinguer les « clandestins », les candidats de l'émigration clandestine et les familles des disparus. Ils forment la critique – à la fois individuelle et organisée en mouvement – de la nouvelle séquence qui s'ouvre en 1995. Il s'agit d'un âge de l'émigration où, face à la pratique conservatrice des gouvernements des anciens Etats coloniaux¹⁹, l'acte ultime de la dissidence consiste à « brûler » les frontières de la forteresse et organiser l'ensemble des solidarités et des luttes qui émergent de cet acte : l'organisation des migrants et les solidarités pour la traversée de plus en plus dangereuse, les luttes des familles pour l'identification des corps et pour la vérité sur la disparition, les luttes des collectifs sans-papiers pour les régularisations, les solidarités se tissant autour de l'accueil des migrants indésirables, les luttes contre la criminalisation de l'écarts phénomènes témoignent d'un âge où la frontière n'est plus seulement une ligne géographique, mais un instrument de domination systémique, redessinant les rapports Nord-Sud et imposant aux sociétés

¹⁸ Olivier Esteves, Alice Picard, Julien Talpin, *La France, tu l'aimes mais tu la quittes. Enquête sur la diaspora française musulmane*, Seuil, Paris, 2024.

¹⁹ Nous soutenons que la volonté d'établir des politiques d'administration des frontières face à la mobilité appartient à une tradition conservatrice obnubilée par l'idée même du gouvernement. Elle est conservatrice non pas dans le sens libéral de la tradition stato-moderne qui, de Hobbes à Weber en passant par Montesquieu théorise l'Etat de droit sur la base du monopole de la violence, mais plutôt au sens du gouvernement fasciste qui trouve son incarnation dans des régimes ayant marqué l'Europe du siècle passé et se fondant sur la pureté de l'idée de gouvernement par une rationalité sans besoin de justification. Une définition de cette pensée fasciste peut être donnée par Mussolini : « Notre programme est bien simple, nous voulons gouverner l'Italie. On nous interroge toujours sur nos programmes. De tels programmes, il y en a déjà bien trop. Pour le salut de l'Italie, ce ne sont pas des programmes qui sont nécessaires, mais des hommes et une puissance de volonté » (cité par Karl. Mannheim, *Idéologie et utopie*, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 2006 [1929], p. 111), (Reden [discours], édité par H. Meyer, Leipzig, 1925, p. 105. Cf. aussi p. 134 sq.).

du Sud un cadre de dépendance et de marginalité. Ce quatrième âge de l'émigration est ainsi marqué par une double dynamique : la violence exercée sur les corps et les identités, et l'émergence de résistances qui, malgré les obstacles, cherchent à redonner un sens à la mobilité et à la dignité humaine scandée, entre autres moments, dans les printemps arabes de 2011.

2

**LES FAMILLES DES DISPARUS
EN MÉDITERRANÉE :
UNE POLITISATION PAR L'EXPÉRIENCE DES FRONTIÈRES**



Pour illustrer la domination qui court au long du quatrième âge de l'immigration, le « terrain » de la disparition et de la mort revêt dans ce sens une importance cruciale. Souvent mis de côté lorsqu'il s'agit de parler d'immigration, d'intégration et des relations entre métropoles du Nord et anciennes colonies, les victimes des frontières nous apparaissent comme la manifestation la plus immédiate de ces questions. Les familles des morts et des disparus révèlent la nature et le visage des nouvelles relations entre Nord et Sud. Privilégiant, lors de l'enquête, les vivants à l'étude post-mortem des victimes, nous nous penchons sur les familles des disparus, qui nous racontent à la fois la souffrance et la mobilisation contre les dispositifs létaux d'une politique de fermeture des frontières et de sélection.

Accès au « terrain »

Aux familles contactées, nous exprimons d'abord notre solidarité avec leurs enfants disparus, nous les informons de notre travail et, surtout, nous écartons toute illusion susceptible d'alimenter de faux espoirs. Chez ces familles, la condition des mères endeuillées est comparable à celle d'un naufragé aspirant à une main de sauvetage. Des précisions éthiques s'imposent à toute prise de contact : nous ne sommes pas des journalistes à l'affût du scoop ; nous ne sommes pas une « association » promettant une éventuelle pression sur le gouvernement et risquant de finir, comme le disent plusieurs de ces mères sensibles à toute démarche extractiviste : « y'en a marre des prises de photos sans résultat tangible » ; nous ne sommes pas, par ailleurs, des informateurs capables d'accéder à l'intérieur des centres de rétention italiens ou des prisons pour chercher des enfants disparus. Les attentes immédiates des familles, notamment celles dont la perte de l'enfant est récente, se situent avant tout dans la matérialité de la

quête et dans la recherche d'un fil conducteur vers une lumière permettant d'éclairer la disparition. Les parents, partagés entre l'espoir d'une réapparition et le deuil, s'accrochent souvent à voir « revenir » un jour leur fils ou leur fille disparus. Les mères demandent ainsi de l'aide pour faire parler des témoins ayant choisi le silence lorsqu'il s'agit d'une affaire judiciarisée ou encore pour trouver des interlocuteurs ayant des visas, des titres de séjour ou des passeports européens afin de se rendre dans des centres fermés et des centres de rétention en Europe, soupçonnés, selon leurs croyances, d'abriter leurs enfants. Devant l'absence d'une information officielle, toute personne « blanche » ou issue de l'Europe est perçue comme une source d'espoir. Les familles interpellent leurs interlocuteurs afin de trouver un chemin auprès des associations humanitaires européennes pour faciliter des autorisations des recherches *forensiques* auprès du gouvernement italien et, plus généralement, de lancer des avis de recherche auprès des autorités. En Tunisie comme au Maroc par exemple, il s'agit également de constituer une lutte des familles et des soutiens pour entamer des recherches (constitution de dossiers, démarches administratives) auprès du ministère des Affaires étrangères et des organismes de la famille afin d'enquêter sur la disparition, tout en intégrant les différents groupes de disparus dans l'agenda public.

Lors de la prise de contact, ce que nous proposons, hormis une solidarité inconditionnelle, c'est l'écoute ; l'aide à trouver des traces en reconstituant des informations ; la mise en lien entre les familles ; l'accompagnement et une aide pour que la parole recueillie soit diffusée par nos moyens de chercheurs au sein des espaces académiques et publics. Au Maroc, nous nous sommes engagés par exemple avec un groupe constitué de 33 familles ayant perdu leurs enfants, tous étant partis depuis la Tunisie vers l'Italie. Seules deux familles ont réussi à récupérer les corps de leurs deux fils précédemment enterrés en Tunisie, après avoir réussi, par

leurs propres démarches de s'identifier auprès des autorités tunisiennes. Partant de cette expérience, nous participons à l'encadrement des autres familles exclues de toute information à propos du naufrage – et qui continuent ainsi à suivre des fausses pistes sur l'éventualité d'une incarcération de leurs enfants en Lybie – afin de concentrer la lutte sur le droit de l'identification par l'ADN et la prise en charge du dossier de la disparition par l'Etat. En effet, l'interlocution avec les familles est de l'ordre de l'échange et dans certains cas de l'accompagnement : certaines familles portées par des faux élans d'espoir sur une éventuelle incarcération extrajudiciaire de leurs enfants, sont invitées par notre interlocution à militer pour l'identification du corps

Enquêter sur ces familles abandonnées par la politique classique de la représentation partisane expose le chercheur devant un choix difficile : s'engager auprès de gens qui n'accordent leur confiance qu'à ceux qu'ils perçoivent comme des alliés potentiels dans l'urgence de répondre à leurs besoins. Cet engagement n'a d'autres possibilités, s'il veut comprendre ce réel, qu'aller au-delà de l'idéalisme souvent utilisé pour explorer la vie des familles endeuillées ou engagées dans la lutte pour la vérité. Il s'agit d'une implication dans la conflictualité et d'une coopération construite sur cette base.

L'écoute et le recueil de la parole s'inscrivent dès lors dans une démarche longitudinale : notre travail avec les familles consiste à établir des liens durables et à rester disponibles pour interagir sur des questions psychiques complexes comme le deuil. La fonction thérapeutique de ce soutien, qui s'inscrit dans une action d'engagement politique, constitue une forme de thérapie. Cet accompagnement valorise les mobilisations des familles dans les manifestations publiques qu'elles organisent souvent en l'absence de liens avec des corps intermédiaires traditionnels. Par ailleurs, bien que nous ne nous présentions pas comme des acteurs organisés politiquement, nous ne dissimulons pas notre

engagement sur la question des disparitions et des morts et notre contestation des frontières de l'Europe. Dès la prise de contact, déclarer sa solidarité auprès des familles revient à exposer les conclusions issues de nos expériences d'enquêtes antérieures. Nous affirmons notre soutien face à nos États du Sud (la Tunisie et le Maroc, dans le cadre de notre enquête), qui briment les droits des familles et ignorent leurs revendications. Nous exprimons notre appui au droit de leurs enfants à la liberté de circulation et à la traversée des frontières sous toutes leurs formes, même dites « irrégulières ». Ces prises de positions sont organisées suivant des réunions d'information avec des groupes de familles, dans des endroits publics comme les cafés et les sièges d'association des droits humains.

Une enquête politique

Cette expérience d'échange avec les familles relève d'une pratique de l'enquête politique. Nous savons, en établissant une relation avec elles, qu'elles incarnent, tant individuellement que collectivement, à la fois une souffrance liée à la répression frontalière et une clarté quant à une pensée politique précise. Elles revendiquent des droits réprimés et se confrontent à des politiques stigmatisant les pratiques de leurs enfants. En d'autres termes, les mères, et plus largement les familles des morts et des disparus, portent un deuil non reconnu, une quête de vérité ni admise ni accompagnée. Ce deuil est un acte politique dans la mesure où il interroge à la fois l'immoralité des politiques frontalières européennes et celle des gouvernements du Sud, qui se soumettent et appliquent les politiques du Nord.

Dans notre prise de contact avec les familles, souvent dès le début de l'entretien ethnographique, nous exposons nos conclusions issues des enquêtes précédentes avant d'explorer la singularité de chaque récit et de décou-

virer les nouvelles interpellations propres à chaque cas. Est-ce que nos conclusions orientent le point de vue, voire les récits de nos interlocuteurs ? Si nous posons la question, c'est parce que nous remettons en cause la méthode enseignée comme un dogme dans les manuels de sociologie en Occident à propos de « la neutralité axiologique ». Pour nous, il ne s'agit pas d'observer sans intervenir : nous mettons nos connaissances à profit d'une vérité, en l'occurrence sur la disparition. C'est à contre-pied du travail des sociologues et des entrepreneurs des sciences sociales²⁰, souvent orienté par les objectifs institutionnels fixés par l'Union européenne et mené depuis une position du Nord global. Occulter l'engagement et adopter une « neutralité » face à un public hautement politisé revient à dépolitiser le problème. Dans l'ensemble de nos interlocutions, les familles documentent nos conclusions antérieures tout en révélant de nouvelles réalités qui dévoilent des dispositifs et des pratiques inconnus des politiques frontalières locales.

Ainsi, l'entretien devient un lieu d'échange, d'apprentissage réciproque et une promesse de participation politique collective. L'enquête se transforme en une caisse de résonance pour les discours sur les responsabilités gouvernementales et en une légitimation des récits dans des espaces saturés par le discours occidental sur l'immigration. Enfin, notre relation avec les familles s'inscrit avant tout dans un travail de mise en réseau entre elles. Nous leur fournissons des contacts avec d'autres familles et des liens vers des associations susceptibles d'apporter un soutien concret, notamment dans les luttes pour l'identification et le rapatriement des corps, ou encore dans l'échange d'expériences sur des questions comme le deuil, qui se partagent au sein de réseaux de reconnaissance et d'identification : lors d'une réunion, un père de famille lance ainsi à deux mères de disparus avant de fondre en larmes : « seules vous, pouvez sentir ce que je ressens »²¹.

²⁰ Sur cette distinction, voir Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Les éditions de minuit, Paris, 2002.

²¹ Casablanca, Sidi Barnoussi, réunion d'information que nous organisons avec le groupe des 33 jeunes casablancais disparus en Tunisie. 04/01/2025.

« Il est où le droit de Hamid ? » C'est avec cette phrase, floquée sur un t-shirt et inscrite sur une pile de feuilles prêtes à être distribuées, que Salima nous accueille chez elle, dans la banlieue sud de Monastir. Une chambre modeste dans un appartement situé dans un quartier à l'allure calme et désuète, malgré sa proximité de la plage réputée pour ses activités touristiques en saison estivale. Nous apprenons plus tard, par les voisins de Salima, que la plupart des jeunes de ce quartier sont partis vers l'Europe, et nombre d'entre eux sont portés disparus.

Il s'agit de notre deuxième entretien, réalisé à une année d'intervalle. Elle nous reçoit en présence de sa mère, sexagénaire, qui sera cette fois-ci un témoin supplémentaire de l'histoire de ce petit-fils disparu malgré des conditions économiques jugées « correctes » et malgré le fait qu'il « savait nager comme un poisson ». Surtout, elle témoignera d'un monde qui a changé :

« Avant, nous allions en Italie en bateau, légalement, avec nos passeports seulement. Nous faisons des allers-retours pour visiter les îles italiennes, acheter des marchandises qui coûtaient moins cher et rentrer chez nous en Tunisie. Maintenant, les jeunes sont interdits de voyage et disparaissent en traversant la mer. »²²

Notre visite à cette famille coïncide avec la venue officielle de la Première ministre italienne, Giorgia Meloni, en avril 2024. À cette occasion, Salima et l'association Terre pour Tous²³ ont organisé une manifestation des familles des disparus et des retenus en centres de rétention italiens, devant l'ambassade de l'Italie à Tunis. À notre arrivée, Salima nous montre une vidéo de cette mobilisation, tout en déplorant la faible couverture médiatique et l'absence des associations de soutien à la cause des familles représentée par Terre pour Tous. Selon notre hôte, cette indifférence explique pourquoi le sujet des disparitions n'a pas été évoqué par le président tunisien et la cheffe du gouvernement italien, issue de l'extrême droite, lors de sa quatrième visite consécutive en Tunisie depuis son arrivée au pouvoir.

La présence des chercheurs est alors perçue comme une opportunité pour informer sur les discours tenus lors de la manifestation. Nous regardons ensemble des vidéos montrant des prises de parole qui condamnent la fermeture des frontières par l'Italie et la communauté européenne, et dénoncent « l'État-gendarme tunisien » ainsi qu'« une Union européenne criminelle à l'égard des migrants », comme dit Salima dans la vidéo. Les porte-paroles des familles accusent, devant le micro d'une journaliste présente, la collusion et la complicité criminelle des gouvernements tunisien et italien pour étouffer les dossiers des disparus et des morts tunisiens en Méditerranée.

Dans la vidéo de Salima, d'autres mères prennent la parole pour évoquer les souffrances des familles : « Mon fils a disparu depuis deux ans. Depuis, je n'ai plus de nouvelles, mais certains me

²² Entretien avec Rahma, maman de Salima et grand-mère de Hamid, disparu en Méditerranée. Monastir, 21/04/2024.

²³ Pour la trajectoire de cette association, voir la section suivante et l'entretien avec Imed Soltani.

disent qu'il est dans un *centro* (centre de rétention en Italie), d'autres qu'il est en prison, et d'autres encore me demandent de faire une prière de l'absent et d'entamer mon deuil. » Certaines familles, dans la même vidéo, affirment chercher leurs enfants et maintenir la mobilisation depuis 2011.

La vidéo de Salima est un reportage diffusé sur la première et la deuxième chaîne de télévision tunisienne, en date du 18 avril 2024. Mais pour Salima, cette émission est dérisoire, car elle n'est pas relayée par des organisations, et parce que les responsables politiques, en tête la présidence du pays et le ministère des Affaires étrangères, « ferment les yeux. »

« Mon fils est marin. Il travaille sur un bateau. Le jour de sa disparition, il est parti avec quatre autres marins. Ils sont revenus, mais sans lui. Tout ce qu'ils me disent c'est que mon fils a voulu rejoindre Pantelleria et qu'il a sauté de la barque à proximité de l'île. Il y a une italienne qui travaille dans un centre de rétention en Italie et qui m'avait confirmé qu'elle l'avait aperçu parmi les gens dans le centre. J'essaye de l'avoir pour m'aider à en savoir davantage, mais elle a refusé et elle ne veut plus me répondre. (...) Quand j'ai vérifié les dates, j'ai trouvé qu'il y a sept autres personnes qui ont disparu pendant la même période, ils sont partis de Hergla et il n'y aucune nouvelle d'eux jusqu'à maintenant. J'ai rencontré leurs familles. Parfois je dis que peut-être mon fils s'est noyé, mais je me rétracte en me disant que ça ne peut pas être vrai : il sait très bien nager »

La grand-mère, Rahma, interrompt : « Depuis qu'il était tout petit, je lui ai appris à nager. On allait tous les jours à la mère puisque la plage est en face de la maison. C'est pour cela qu'il est devenu marin. J'ai veillé à ce qu'il apprenne à nager. Un jour, il est revenu à la maison tout bleu : il a traversé plus de 20 km à la nage car il s'était fâché avec ses camarades pendant qu'ils stationnaient pour la pêche, et il a sauté pour rentrer en nageant. Je ne peux pas croire à la version de la noyade. »

Salima tient à préciser le lien entre les lieux et l'histoire de son fils : **« Ici, j'ai trois appartements que je louais auparavant, mais que je n'utilise plus depuis la disparition de Hamid. »** Les appartements de Salima restent fermés, car l'activité de location est, pour elle, indissociable des visiteurs, principalement des touristes attirés par les plages de la région : ces mêmes plages qui ravivent sa souffrance et lui rappellent la disparition de son fils. Plus tard, elle confiera qu'elle ne supporte plus la mer et qu'elle parvient à peine à prendre une douche, tant le contact avec l'eau intensifie un traumatisme qu'elle endure depuis plus de trois ans. En témoignent les médicaments qu'elle nous montre dès notre arrivée : **« Depuis la disparition de mon fils, je m'endors et je me réveille avec ces médicaments. »**

La douleur de la disparition est décrite par Salima comme le résultat d'une situation d'ambiguïté insoutenable autour de la vérité. Souvent, les familles que nous rencontrons insistent sur cette revendication majeure, en apparence simple et ordinaire, mais pourtant constamment déniée : **« Nous voulons savoir s'il est mort ou vivant. »** À cela, elles ajoutent souvent : **« Si seulement on me confirmait sa mort, je serais soulagée. »**

La situation de Salima illustre celle des familles des disparus, partagées entre l'espoir de trouver un signe de vie et le désespoir de savoir les pratiques de l'enterrement sans l'identification des corps ou la disparition de ces derniers en mer et sur les routes. La détresse et le traumatisme tirent leur source du déni officiel de ces situations où le « besoin de savoir la vérité » revêt un caractère d'urgence. Le « dire-vrai » et l'attitude « officielle »²⁴ de l'État prennent ici toute leur importance, car la reconnaissance de la vie ou de la mort ne relève pas seulement du monopole bureaucratique et symbolique de l'État – comme l'attestation de décès, qui ouvre des droits et résout des problèmes essentiels, tels que ceux liés aux successions – mais constitue également une action étatique concrète.

Au fond, c'est une conscience pratique que les familles réinventent au fil des enquêtes et des mobilisations : elles font le procès public de l'État, exigeant la reconnaissance de la vie ou de la mort. Ce procès s'inscrit dans l'interpellation des gouvernements au sujet d'une des fonctions fondamentales de l'État moderne : la gestion de la population et la connaissance précise de sa situation. Mais au-delà de cette lecture interprétative, c'est l'intelligence pratique des familles qui se manifeste à travers leur dénonciation de l'ignorance de l'État quant à la vie et la mort des disparus.

Elles réclament des actions concrètes : mener des recherches, prélever l'ADN des mères pour collaborer avec les gouvernements européens et les États voisins où des départs clandestins ont eu lieu et où des embarcations ont échoué. Elles demandent également des interventions auprès des autorités des pays frontaliers (Libye, Italie, Espagne, etc.) pour vérifier les conditions dans les prisons et les centres de rétention.

Ces demandes pratiques apparaissent comme la seule voie pour rétablir une dignité, reconnaître le droit à une sépulture décente, rapatrier les corps enterrés anonymement, pouvoir pleurer dignement ses morts. Une sœur nous dit à propos de son frère, marocain, supposé mort et enterré en Tunisie : « je veux seulement rapatrier son corps près de chez nous, au cimetière du village près de Settât, pour qu'il ne soit pas un simple chiffre à des milliers de kilomètres. Je veux aller rendre visite à sa tombe, me recueillir sur sa tombe. Autrement, nous resterons dans la famille comme nous sommes devenus depuis son départ, malades, divisés, tristes »²⁵.

Pour ces familles, il s'agit d'une reconnaissance fondamentale, qui implique la responsabilisation des dispositifs de fermeture des frontières. Cela ouvre également la possibilité d'un contre-discours sur la reconnaissance des victimes, le dédommagement des familles, et la décriminalisation de l'immigration.

La politique que les familles pratiquent trouve sa raison d'être dans le vécu subjectif de l'injustice et du dénigrement social, tout en croisant en même temps la contestation d'un ordre politique refusant la reconnaissance des émotions²⁶ les plus fondamentales : le deuil, la mémoire, l'enterrement, la responsabilité quant à l'information sur le décès, ainsi que l'interpellation sur la responsabilité de la mort et de la disparition. En revendiquant le droit à la vérité concernant leurs enfants, les familles dévoilent – et dénoncent – les politiques de visa qui sont directement responsables de ces tragédies. Les familles rencontrées, en revendiquant le droit à la vérité sur leurs enfants, dévoilent – et dénoncent – les politiques de visa responsables directes de la mort, et montrent la réalité immédiate – ancré dans la misère sociale, des situations de répression politique et administrative, qui

²⁴ Bourdieu, Pierre, *Sur l'État*. Cours au Collège de France 1989-1992, Seuil, Paris, 2012

²⁵ Entretien réalisé avec Basma, à Settât (Maroc), 04/01/2025

²⁶ Amadio, Nicolas; Sakhi, Montassir, "Unravelling emotional dynamics in violent extremism: injustice, loyalty and solidarity in (dis)engagement trajectories", *Critical Studies on Terrorism*, pp. 1–24, 2024 doi: 10.1080/17539153.2024.2430137

alimentent la prise de risque face à la frontière européenne.

Lorsque des sociologues abordent un sujet aussi vaste que les « migrations en Méditerranée »²⁷, la souffrance et la politique contestataire des familles sont souvent absentes de l'étude, bien qu'elles soient centrales dans la remise en question de l'ordre politique migratoire moderne. Cette dimension, loin d'être périphérique, constitue même l'un de ses éléments fondamentaux. De même, lorsqu'ils s'intéressent au « deuil public »²⁸ et les « Familles de disparu.e.s en deuil et en lutte »²⁹, ils se contentent fréquemment de décrire ce qui s'inscrit dans un répertoire d'action légitime, sans interroger leur propre responsabilité face à la tragédie. En se limitant à une sociologie des mouvements sociaux, ils se focalisent sur des discours encadrés par des organisations, des représentants, des *lanceurs d'alerte* souvent réduits à une esthétisation du réel et à une neutralité distante. Cette approche, qui capte une politique de l'intime et de l'indignation, ignore la complexité de la mobilisation et les processus qui conduisent à ces manifestations publiques, tout autant qu'à leur interruption.

Pourtant, lorsque nous nous introduisons chez les familles – y compris celles participant aux Commémor-Actions³⁰ – nous constatons que le discours politique déborde les cadrages limités par les organisations et repris par des sociologues spécialistes qui étudient le phénomène depuis le prisme des politiques publiques dans le nord. Quand les études de la « politique du deuil » et de la mémoire se penchent sur les commémorations et les manifestations publiques, elles se replient sur la crête visible de l'image d'une mère qui pleure son fils mais ne se donnent pas la peine de restituer la trajectoire de la lutte invisible et pérenne qui traverse la famille depuis la disparition et avant le passage à la transgression de la frontière. En isolant le phénomène et en l'esthétisant, ces études se centrent sur le travail des associations de la société civile et réduisent la solidarité à une approche sectorielle, fragmentée, et par conséquent dépolitisée. Les chercheurs spécialisés se contentent, dans le meilleur des cas, d'une solidarité conjoncturelle, sans oser s'investir dans le long parcours des familles face au phénomène politique massif de la frontière. Ils se placent en observateurs périphériques, à attendre l'épilogue d'un drame, médiatisé par des associations ou des entrepreneurs de cause, plutôt que d'accompagner ces politiques dans leur genèse et leur développement. Pourtant, lors de nos rencontres avec les familles, elles racontent non seulement les difficultés de mobilisation, mais aussi une description et une contestation d'une situation sociale et économique rarement relayées par les spécialistes.

Nous résumons les alertes des familles en trois situations, illustrées par des extraits de nos entretiens avec mères de disparus ayant tenté de franchir la forteresse de l'Europe. Une quatrième situation – représentée par l'engagement politique, sera illustrée à la fin par l'entretien avec un leader représentant la lutte des familles contre l'agressivité des frontières.

²⁷ C. Schmoll, H. Thiollet et C. Wihtol De Wenden, *Migrations en Méditerranée*, CNRS éditions, Paris, 20

²⁸ Carolina Kobelinsky, Filippo Furri, *Relier les rives. Sur les traces des morts en Méditerranée*, La Découverte, Paris, 2024

²⁹ Bisiaux, S., Costa, M. et Zagaria, V. (2023). Familles de disparu.e.s en deuil et en lutte : aperçus des deux derniers moments de CommémorAction en Tunisie Commémorer et agir contre les frontières meurtrières. *Afrique(s) en mouvement*, N° 6(2), 87-91. <https://doi-org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.3917/aem.006.0087>.

³⁰ Amira Souilem, « Tunisie : "Commémor'action", hommage aux morts sur les routes migratoires », RFI.fr, 06/02/2023

a. Un engagement au milieu du manque de soutien et de prise en charge

Une première alerte des familles consiste dans comment elles aperçoivent la mobilisation et ses urgences. Elles cherchent des réponses concrètes et appartiennent à une temporalité différenciée du militantisme organisé, tout en ayant une motivation absolue pour maintenir la ferveur de la lutte. Les familles perçoivent toute personne extérieure dotée de capitaux universitaires comme une bouée de sauvetage, une béquille leur permettant de partager leur douleur, souvent amplifiée par un sentiment de culpabilité : « a-t-on fait tout notre possible pour trouver notre fils/fille ? » est la question qui ronge les familles rencontrées. Le chercheur est fréquemment conçu comme un « journaliste » ou une figure proche de l'État, un lettré capable d'accéder à ce monde magique, froid et cruel qu'est celui du pouvoir. Ce pouvoir est souvent associé au ministère des Affaires étrangères, au chef de l'Etat, aux gouvernements des pays voisins et aux associations et organisations internationales agissant dans le domaine du sauvetage et de l'identification. Lorsqu'il s'agit d'un chercheur étranger et citoyen d'un pays du nord, il est perçu comme un potentiel allié, notamment pour aider à retrouver leurs enfants auprès des institutions carcérales, les camps ou les morgues dans les pays européens frontaliers (l'Espagne et l'Italie en l'occurrence, dans la méditerranée occidentale).



Cette opportunité de relancer les « dossiers » de recherche des disparus est saisie quelle que soit la période coïncidant avec l'arrivée du chercheur *sur le terrain* des familles : au début de la disparition, plusieurs années après celle-ci, en présence de soupçons d'un décès annoncé, ou encore dans des situations de conflits et de ruptures avec d'autres familles, de désillusions face aux associations de défense des droits humains, etc. Cette quête illustre la détermination constante des familles à s'organiser et à se défendre, mais aussi l'échec structurel de ces initiatives tant les Etats dans le sud font le déni de la disparition.

La longue marche vers la constitution de groupes de pression politique, incarnés par les familles des disparus, s'explique en partie par le dénigrement et la criminalisation de la catégorie des « clandestins ». Ces attitudes sont ancrées dans des relations de domination Nord-Sud que les chercheurs peinent souvent à problématiser dans leurs travaux académiques. Une mère au Maroc témoigne ainsi de cette expérience, révélatrice de ce qui traverse l'ensemble des familles:

Je ne fais plus confiance aux associations. Ils n'ont rien fait de nos dossiers hormis prendre des photos sans même les diffuser. Nous, les familles, sommes comme des lépreux. Où sont les droits des femmes ? Sommes-nous des femmes ou non ? Nous sommes des femmes qui ne comptent pas. Les femmes qui comptent sont celles qui ont des moyens, une bonne situation, une bonne fonction. Alors moi, je veux que tu viennes chez moi pour attester de tes propres yeux pourquoi mon fils est parti au risque de la mort en

mer. Viens voir la misère dans laquelle je vis : ni eau, ni électricité. Je n'ai même pas d'attestation de logement car pour les autorités, ce n'est pas un logement, c'est un taudis. Je ne suis aidée sur rien. J'en ai marre de me mobiliser, mais si tu me donnes une parole d'honneur, si tu me dis que tu vas m'aider à savoir la vérité, que tu feras ton possible, alors j'accepte de te raconter mon histoire (...) Il faut aider les familles pour se rencontrer et demander leurs droits. Au ministère des affaires étrangères, ils font commerce de notre faiblesse (dou'f). Aucun fil d'ariane n'est donné aux mères.³¹

Nous avons été témoin nous-mêmes de cette mobilisation et de ce déni par les autorités. Nous avons accompagné une trentaine de parents venus des quatre coins du Maroc pour manifester devant le ministère des affaires étrangères après avoir expérimenté plusieurs démarches individuelles (plaintes, déclarations de disparition, demandes d'intervention auprès du cabinet royal, lettres adressées aux différentes institutions, etc.). Nous avons accompagné ces mères le 26 novembre 2024 lors d'une mobilisation à laquelle nous nous sommes associés par la mobilisation et la prise de parole. C'était la cinquième du genre, rassemblant principalement des mères. Certaines ont passé la nuit dans les gares routières faute de moyens pour se payer un hôtel. Les consignes étaient claires dans le bâtiment de la nouvelle annexe du ministère : fermer les portes, attendre et éviter tout contact pour ne pas attiser davantage la colère des familles. Quand le mouvement s'essouffait, nous nous approchions de l'entrée pour tenter d'interpeller un responsable. La même logique se répétait : un fonctionnaire, refusant de donner son nom et sa fonction, demandait aux mères de se rendre au kiosque en face pour imprimer un formulaire de déclaration de disparition, le faire légaliser à la sous-préfecture voisine, puis revenir le déposer. Pour les familles, cette stratégie n'était qu'une manière de gagner du temps et d'impulser la désorganisation et l'affaiblissement du mouvement. Les mères les plus expérimentées déchiraient le formulaire sur place, tandis que les moins désespérées le complétaient, sachant pertinemment, comme elles le disaient elles-mêmes, qu'il finirait à la poubelle du ministère.

Quant à nous, une mise en garde nous était adressée par le caïd de la circonscription présent sur place : « **Faites attention, c'est une manifestation non autorisée, cela pourrait vous coûter cher si vous persistez à revenir.** » Les voies de recours se faisaient rares, mais avec les familles, nous décidions – au moins pour ce dossier ouvert ce 26 novembre 2024 – de reprendre la manifestation et de mieux nous organiser en collaborant à nouveau avec des associations et des avocats.

Dans d'autres cas de familles rencontrées, elles refusent de voir en ces actions collectives une finalité en soi ou une lutte nécessaire contre les frontières qui, malgré la présence en arrière-plan, ne les concernent que peu compte tenu de l'urgence de la recherche de la vérité sur la disparition. Ces familles nous invitent à les suivre dans des démarches de négociation, loin de toute mobilisation spectaculaire. Sur le plan individuel, il s'agit d'une lutte concrète visant des résultats tangibles. Au Maroc, nous avons accompagné de nombreuses familles dans leurs démarches auprès du ministère des Affaires étrangères pour signaler une disparition, solliciter des interlocuteurs pour enquêter sur des informations minutieusement collectées par les proches ou encore interpellier discrètement des responsables refusant de prendre en charge « ces dossiers ».

Pour beaucoup, la mobilisation collective est perçue comme un ultime recours, une action qui se



situé à la limite du désespoir après l'échec des négociations et le silence humiliant et irresponsable de l'administration et du ministère. La politisation, dans ce contexte, ne commence pas avec la mobilisation collective structurée par des organisations ; elle s'enracine plutôt dans la conviction intime de défendre la vie d'un fils, victime d'une guerre des frontières et d'une misère sociale bien documentée par les témoignages. Quand les familles s'épuisent, face à une cause qui ne trouve aucun relais et à l'ignorance de leurs droits par un État neutralisé dans sa relation avec les puissances imposant la frontière, le désengagement n'est souvent qu'une trêve. La culpabilité, le désir et l'amour inébranlable d'une mère pour son fils disparu ravivent inévitablement la flamme de la lutte. Voici comment Salima, en Tunisie évoque ces formes d'engagement :

Montassir : Est-ce qu'il y a des familles qui essaient de se réunir dans des associations ?

Salima : j'aimerais bien qu'on se réunisse tous et qu'on défende nos enfants, c'est ce que j'ai dit aux familles. Une centaine c'est mieux qu'une dizaine. Il faut être une seule main. Il y a plein de disparus. Regardez ce qui s'est passé à Zarzis, mais le président n'a jamais évoqué cette question. Les familles avaient manifesté, mais elles étaient frappées par les bombes lacrymogène et ils étaient interdits d'aller manifester devant le palais de la présidence de la République. Moi-même j'étais interdite d'aller devant le palais, j'ai essayé de m'y approcher trois fois. Ainsi, les mamans se sont épuisées et refroidies (berdet) et d'autres n'ont pas les conditions pour payer le transport, l'autre attend que son fils l'appelle et l'autre dit « qu'est-ce que tu veux que je fasse » ou encore « peut-être que notre président nous ramènera nos enfants ». Mais rien ne s'est passé : ni du côté du président ni de personne d'autre.

Wael : Les partis politiques auraient dû prendre en charge la lutte des familles. Il y a Imed et le forum qui font des choses..

Salima : Exact. Hormis eux, il y a peu de monde. En plus pour faire une association, il faut de l'argent, il faut du transport pour organiser la manifestation et toute la logistique des protestations. Ça demande de l'argent, et c'est tout un travail. Je te jure, pour l'avant dernière manifestation, j'ai demandé aux familles de venir sur ma propre charge et c'est moi qui ai payé leur transport pour manifester devant le ministère des affaires étrangères, à l'arrivée du nouveau ministre tunisien.

Wael : Oui, les gens ont perdu de l'énergie et de l'espoir. Toi, tu tiens toujours, malgré les difficultés.

Salima : il y a celles qui s'effondrent aussi (yanharou). Moi-même, j'ai ce sentiment parfois et je sors de chez moi rapidement pour oublier. Aller boire un café, je voyage et je me sens un peu mieux pour aussi pouvoir continuer cette lutte. Quand je reste à la maison et je regarde les photos, c'est dur. Au Ministère, ils m'ont dit « tu viens plus que tout le monde, tu nous lâches pas du tout ». J'ai répondu : « imaginez que c'était ton fils, est-ce que tu vas laisser tomber ? Je ne suis pas chez toi, je suis venu pour trouver une solution pour mon fils. » Il m'a dit « mais tu viens ici chaque deux semaines ». Je lui ai dit « je viendrai tous les jours et toutes les semaines si je ne trouve pas mon fils. Tu travailles ici pour répondre à nos demandes et pas pour nous

dire ça , je ne suis pas dans ta maison ».

Les gens ne supportent pas l'humiliation des responsables, et ils ne reviennent jamais. Moi, au contraire, s'ils me crient dessus, je réponds avec plus de cris, parce que, au contraire, je considère qu'il travaille pour nous et il est payé par nos impôts. Même le président de la république : nous avons voté pour lui, pour nous servir et servir notre pays, si tu n'assures pas tes responsabilités, alors tu dégages ! ³²

b. Relier l'indivisible

Une deuxième alerte donnée par les familles : il n'est pas question de diviser entre 1) le fait de la disparition, 2) les conditions de vie matérielles et 3) la fermeture des frontières.

Comme le montre les extraits d'entretien précédents, les familles ne dissocient pas le phénomène de la disparition des conditions matérielles de leurs propres vies. Elles retracent le parcours de leurs enfants, ce qui nous conduit à poser un regard renouvelé sur nos quartiers, sur les politiques de l'État envers une jeunesse dévastée par la misère, le chômage, le manque de formation universitaire et la répression, ainsi que sur les nouvelles problématiques des sociétés postcoloniales. La frontière, dans ce contexte, apparaît comme une problématique supplémentaire, directement désignée comme responsable de la mort ou de la disparition.

Pour désigner cette responsabilité, les familles racontent les histoires de leurs enfants tout en identifiant les acteurs impliqués dans la gestion des frontières. Elles désignent par leurs noms les politiques suivantes :

- l'emprisonnement dans des pays voisins après une tentative de départ ;
- les centres de rétention soupçonnés de détenir leurs fils ayant réussi la traversée ;
- les refus de visa avant la tentative de départ ;
- désigner des situations politiques donnant lieu à la crise migratoire et aux départs périlleux, comme la répression du hirik du Rif en 2016 au Maroc et le moment 2011 de la révolution en Tunisie

Les familles pointent du doigt la frontière et ses dispositifs, tout en s'adressant à divers acteurs soit associés à sa mise en place (la Croix-Rouge, les ambassades, les ministères des Affaires étrangères, les directeurs des prisons et des centres de rétention, etc.) soit à sa contestation (les associations pour les droits des migrants, des avocats, des journalistes, des chercheurs, etc.). Malgré cette pluralité d'interlocuteurs, elles font face à un silence constant et accablant.

Dans les médias, lorsque la question de « l’immigration clandestine » est abordée, elle contraste fortement avec le vécu des familles et leurs témoignages. De plus, les familles ne sont pas invitées à discuter d’une cause qui est avant tout la leur. La question est ensuite dissociée du réel : elle laisse entrevoir une foule indistincte d’une jeunesse déviante, marquée par l’irresponsabilité et le manque d’éducation³³. Cette désinformation organisée se manifeste par la rareté des couvertures médiatiques sur les souffrances des familles et sur la vie réelle de la frontière et de *ses brûleurs*. Elle se renforce par une déshumanisation qui reprend les mêmes clichés dans le Nord : le migrant naufragé envahisseur des frontières vierges ; la foule misérable et compacte qui attaque les gardiens de la paix. Dans ces traitements, dans le meilleur des cas, nous retrouverons des images de l’innocence des enfants, engloutissant la responsabilité dans un magma d’acteurs et de catégories indistinctes comme « la guerre ». L’ensemble de ce traitement permet de dévier la problématique de la frontière, les revendications des mères et la nécessité de répondre à l’urgence de l’identification. Pourtant, les familles montrent comment un phénomène massif dans la société se dilue et se meurt sans prise en charge, y compris par la recherche se présentant comme critique.

c. Une solution d’urgence pour la disparition : ADN et diplomatie

Les familles alertent quant à l’urgence d’adopter systématiquement l’identification par ADN et une prise en charge de ce fait par les autorités dès qu’il s’agit d’une disparition. De même, elles appellent à organiser la diplomatie des pays de l’émigration pour une prise en compte des dossiers de la disparition et la coopération avec les Etats voisins pour trouver des réponses aux doutes des familles.

Laissées à leur propre sort ou évoquées entre des lignes qui mêlent les acteurs de la domination frontalière et le dédouanement de leurs responsabilités, les familles rencontrées entre la Tunisie et le Maroc révèlent des situations comparables. Ces similitudes découlent du traitement homogène exercé par l’Europe et de ses effets sur les gouvernements marocain et tunisien, ainsi que sur les familles. Dans ces deux pays, les mères prennent conscience de l’urgence de l’identification des corps grâce aux tests ADN. Pourtant, au milieu des dispositifs complexes et minutieusement organisés de répression de la mobilité et de renforcement des frontières, aucune politique n’a été mise en place, ni au Nord ni au Sud, pour assurer une opération techniquement simple : l’identification des corps qui reposent dans les morgues avant leur inhumation³⁴. Les mères rencontrées comprennent rapidement le message implicite véhiculé par l’absence d’une volonté d’instaurer un tel dispositif de prélèvement, d’identification et de rapatriement des corps : une sanction collective infligée aux

³³ Cette analyse domine l’explication officielle en temps de crise, voir à titre d’exemple, MAP, « Le rôle de la famille et de l’école, crucial pour prémunir les jeunes contre les incitations à la migration irrégulière (Experts) », Mapexpres.ma, 19 septembre, 2024.

³⁴ Sur cette problématique, voir : Carolina Kobelinsky et Filippo Furri, *Relier les rives Sur les traces des morts en Méditerranée*, La Découverte, Paris, 2024. Kobelinsky et Furri montrent la possibilité de l’organisation d’un fichier de recension des morts, une forme de base de données disponible à confronter avec des résultats de prélèvements ADN sur les familles. La proposition n’est pas prise au sérieux par les autorités et elle est laissée entre les mains de chercheurs et d’agents de la société civile qui tergiversent dans des longues réunions sans aucun résultat tangible si ce n’est l’identification de trois corps parmi les milliers qui échouent chaque année, et une longue litanie sur la responsabilité et la culpabilité des travailleurs gestionnaires de la mort et des corps de migrants.



parents et aux « brûleurs » de frontières. Cette sanction collective dépasse le cadre des disparitions menant à la mort. Elle se manifeste dans deux types de situations :

1. La disparition aboutissant potentiellement à une incarcération ;
2. La disparition liée à un naufrage, où les dépouilles sont récupérées au sud de la Méditerranée.

Dans ces deux cas, les autorités adoptent une politique de silence, refusant de répondre aux revendications portant sur la récupération des corps ou l'intervention en faveur de la libération des prisonniers détenus de manière extrajudiciaire.

Nous présentons ici deux cas emblématiques, illustrant la conscience pratique et la connaissance des pistes de résolution exprimées par les familles. Le premier témoignage est celui d'une mère marocaine. Forte de son expérience marquée par la disparition de son fils et par les solidarités tissées pendant trois ans avec d'autres familles, elle met en lumière la centralité du dispositif d'identification. Elle souligne également que son absence résulte d'une politique systématique de dénigrement des familles et des disparus.

Mon fils s'appelle Mohamed, il est sorti de Salé, à bord d'une embarcation avec 24 autres jeunes le 04 septembre 2022 à 4h du matin. Depuis, je n'ai plus de nouvelle directe de lui. Il m'a appelé quelques heures avant de prendre la mer sans me dire qu'il allait immigrer. Il m'a demandé simplement de faire une prière et des invocations pour lui

Ecoute mon fils, cela fait trois ans et quatre mois que je pense jour et nuit à nos problèmes en tant que familles des disparus. Il n'y a qu'une seule et unique réponse à notre problème. Pour nous, les familles dont les enfants sont partis depuis l'océan ou la mer méditerranée, la solution c'est l'ADN. Nous savons qu'il existe énormément de cimetières en Espagne de migrants et des musulmans enterrés sous des chiffres, et chaque chiffre correspond à un code ADN. Mais qu'est-ce qu'attendent nos pays, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie ? Que l'Espagne et l'Italie viennent prélever l'ADN chez nous dans nos pays ? ça n'a pas de sens. Non, il faut bien que nos pays organisent le prélèvement et la communication de l'ADN.

En l'absence de cette décision, il y a des familles qui luttent pour avoir le visa et vont avec les photos et demandent à faire l'ADN en Espagne. Elles le font gratuitement une fois arrivées en Espagne et commencent la recherche. Mais organiser le voyage c'est chronophage, coûteux et ça demande un visa. Toutes les familles ne peuvent pas le faire. Si l'ADN est conforme aux morts,

les familles acceptent, s'apaisent et se soumettent à la volonté d'Allah. Sinon, elles peuvent accéder aux noms des gens dans les prisons au cas où leurs enfants sont incarcérés pour des faits comme le commerce de drogue. Ou bien elle peuvent garder l'espoir et continuer des recherche. Il faut avant tout éviter le doute sur les milliers de morts non identifiés. Il faut que les responsables trouvent des solutions aux citoyens. Nous ne sommes pas rien, nous sommes des mères et des parents en souffrance³⁵.

Le deuxième entretien réalisé avec une maman tunisienne évoque une expérience pratique équivalente. Tout en évoquant les circonstances d'un départ irrégulier vers l'Europe, il illustre la nature des réponses gouvernementales qui, au Maroc comme en Tunisie et dans le reste des pays de l'émigration, se déresponsabilisent du sort d'une population indésirable.

Rim : Toute la famille est tombée malade à cause de ce sujet. Nous sommes en souffrance permanente. Je ne dors pas. Surtout quand je vois l'état de ma fille, je me sens touchée directement, c'est moi qui ai éduqué Samir. Il est bien élevé. Inchallah ils trouveront une solution après la visite de la présidente italienne.

Rim : Toute la famille est tombée malade à cause de ce sujet. Nous sommes en souffrance permanente. Je ne dors pas. Surtout quand je vois l'état de ma fille, je me sens touchée directement, c'est moi qui ai éduqué Samir. Il est bien élevé. Inchallah ils trouveront une solution après la visite de la présidente italienne.

Montassir : Il évoquait avec vous le sujet de « bruler » vers l'Italie ?

Rim : Bon il me parle parfois de ce sujet parce qu'il a des camarades du quartier qui sont partis. Mais je lui ai dit de laisser tomber cette idée. « Tu vas faire quoi là-bas ? » Comme tous les jeunes il adopte cette idée de temps en temps et après il laisse tomber. Et il remplace cette idée avec l'idée de créer un drugstore. Mais la fois dernière, je ne sais pas comment se sont déroulés les choses. Je n'ai aucune information et je suis confuse. Je ne sais pas s'il est en vie ou il est mort. Je veux juste savoir s'il est mort. J'ai fait le test ADN à Tunis, mais je ne sais pas s'ils vont l'envoyer en Italie ou non.

Le ministère des affaires étrangères ne fait rien. Ils touchent un salaire et ne font rien. Tu montes, tu descends mais il n'y a rien. Je suis allée vingt fois. Je me bat contre eux, mais rien ne s'y passe.

Montassir : *Est-ce que vous avez essayé d'aller le chercher en Italie ?*

Rim : *Je dois aller en Italie, mais comment avoir le visa ? Dire que c'est pour chercher mon fils disparu ? Il faut au moins qu'une association adopte ma cause et m'aide à faire les procédures. Je ne vais pas aller me balader là-bas. J'ai ma sœur qui vit en Italie. Quand elle est partie le chercher chez la police, on a ouvert une enquête judiciaire contre elle. On lui a trouvé une affaire liée à la fraude ou je ne sais quelle raison. Tu vas pour une chose, et tu te retrouves dans une autre avec la police italienne. Leurs lois sont plus dures que les nôtres. Surtout avec Giorgia Meloni. (...)*

J'ai dit à notre avocat qu'il faut que les responsables nous écoutent. Quand une maman dépose un dossier, on doit l'écouter sinon chaque maman va penser à une alternative comme le suicide, la harka (émigration clandestine). Nous sommes allés chez le gouverneur, mais il ne nous écoute pas. (...) L'Etat ne prend pas en charge l'ADN, et si tu le fais ailleurs elle ne le reconnaît pas ! L'avocat a demandé comment j'ai fait pour réaliser l'ADN, je lui ai dit : « j'ai poussé la porte du président de la République et j'ai demandé à le faire ! » C'est vrai, j'ai dit au président qu'apparemment mon fils est sorti avec les autres cadavres et que vous devez me permettre de faire l'ADN. J'étais maline et j'ai réussi, mais même si tu déposes une demande pour faire l'ADN tu seras refusé.³⁶

Nous quittons les villes côtières tunisiennes et marocaines où nous avons mené une série d'entretiens, en portant un regard différent sur leurs plages. À travers les mères, nous avons saisi le regard sombre qu'elles jettent à la mer. Ces plages, si belles en apparence, peuvent également être le théâtre d'une violence meurtrière et d'un chagrin profond : transformées en frontières par l'Europe, elles deviennent des lieux de douleur accentuée par l'inaction des pays du Sud, incapables de négocier la fin des nouvelles frontières coloniales et de résoudre des problèmes urgents comme l'identification des morts et des disparus.

Avec ces mères, nous avons compris que la recherche venue du Nord évite souvent l'engagement à leurs côtés. Cette distance trouve ses racines dans une politique opposée à celle que proposent les familles : une approche qui rompt avec les cadres traditionnels de la représentation. Les familles appellent à une enquête sur des réalités évidentes, telles que la responsabilité des États du Nord dans les violences frontalières et celle des États du Sud dans leur soumission à de nouvelles formes de colonisation. Leur appel à dire la vérité sur les frontières est une injonction à adopter une position radicale face aux relations interétatiques postcoloniales.

En l'absence de soutien pratique, au sein même des familles émergent des volontés et des acteurs qui prennent la responsabilité d'un engagement politique. Leur objectif est de placer les souffrances des familles et les causes qui en découlent au cœur du débat public. Imed Soltani incarne en Tunisie, et plus largement en Afrique du Nord, un idéal-type alliant engagement politique local et prise de parole publique pour les gens ordinaires. Contrairement aux « entrepreneurs de causes » issus de la société civile, son engagement découle de son expérience personnelle – la disparition de membres de sa famille, ses neveux, et d'une prise de conscience née de son voyage en Italie à la recherche de la vérité. Ce parcours l'a conduit à côtoyer les familles et leurs souffrances, avant les associations de gauche sensibilisées au droit de la libre circulation.

Bien que sa position minoritaire en tant qu'homme dans un espace majoritairement féminin lui confère une singularité dans la parole publique, il se distingue surtout par sa capacité à retranscrire les énoncés des collectifs de mères réprimées dans des espaces publics patriarcaux. Plus qu'un simple porte-parole, il incarne une conflictualité directe, révélant la vérité des frontières à travers l'enquête collective des familles qui ne cesse de nourrir sa parole devenue publique. Un traducteur et transmetteur de la parole des mères, il est aussi un connecteur qui découvre à travers l'expérience douloureuse l'injustice du dispositif criminel de la frontière, au cœur de l'année 2011 – en pleine révolution arabe.

L'entretien qui suit a été réalisé à Tunis, dans un café de l'avenue Habib Bourguiba, un lieu emblématique des réunions des révolutionnaires de 2011, une nuit pluvieuse de février 2024. Nous connaissions déjà Imed, l'ayant rencontré lors de manifestations organisées avec les familles. Nos engagements mutuels contre les frontières sont publiés sur les réseaux sociaux, où les dimensions académique et politique se rejoignent. Par ailleurs, Imed connaît le Maroc – pays de l'un des deux enquêteurs et second lieu de nos investigations – grâce à un réseau de familles marocaines attachées aux nouvelles venant de Tunisie. Ces familles suivent les traces de leurs enfants disparus le

long des routes qu'ils ont empruntées.

Dans cette restitution d'entretien, nous avons choisi d'exposer la parole d'Imed telle qu'elle s'énonce, sans ornement ni interprétation. L'entretien se suffit à lui-même pour retracer l'itinéraire de sa trajectoire, la formulation de son engagement, et les politiques qui en résultent. Nous avons découpé l'entretien en huit sections, retraçant la montée en puissance d'une pensée politique singulière dans les espaces politiques du Maghreb. Cette pensée, telle que nous l'entendons dans le contexte des pays anciennement colonisés et confrontés aux effets des frontières, dépasse la seule cause des familles et des corps qu'elles recherchent. Elle invite à penser la frontière comme un nouveau mode de domination. Par ses multiples dispositifs et les effets qu'elle produit au sein de la société, la frontière est révélée comme un instrument de guerre conçu depuis les anciens centres coloniaux, visant à discipliner, domestiquer et immobiliser des populations ainsi que de vastes territoires privés de l'accès à une humanité se concevant supérieure.

4.1

L'ENTRETIEN AVEC IMED SOLTANI

« La solution de l'immigration irrégulière consiste dans le retour à l'immigration régulière »



L'évènement 2011

Imad : Je suis Imad Soltani, président de l'association Terre pour Tous. Mais c'est à contre-cœur que j'affiche le statut de président d'une association, car au fond j'aurais aimé militer sans passer par une organisation. Car je suis bénévole pour une cause humaniste. C'est une affaire humaniste et loin de toutes les politiques à mon sens. Et il faut que ce dossier soit porté de manière humaniste et loin des surenchères. Pourtant, nous étions obligés de nous organiser en association. Mais pour moi, le nom de cette association c'est sa raison d'être-même. Et pour pouvoir fonctionner en Tunisie comme à l'étranger, nous

sommes malheureusement obligés de passer par le statut légal. Nous nous sommes constitués légalement en 2018, mais notre lutte a commencé en 2011.

J'ai deux neveux, les fils de mon frère, qui comptent parmi les disparus depuis 2011. C'est pour cette raison que j'ai commencé cette lutte. J'ai en effet une idée sur l'immigration irrégulière avant la Révolution, mais on n'avait pas le droit de manifester ni de parler. Après la révolution, et quand mes neveux sont disparus, j'ai commencé de faire mes recherches, et j'ai découvert qu'il existe des crimes inouïs. Avant 2011, nous ne connaissions rien des politiques des frontières. C'est même le contraire : nous pensions que l'Union Européenne était un socle de démocratie, des droits humains et d'autres valeurs. Pour cela, en 2011, avec les familles, nous avons manifesté à plusieurs reprises devant les ambassades et les institutions de l'Etat : nous avions un objectif concret à savoir de partir en Italie chercher nos enfants.

Porter la parole : porter la douleur des familles

Je ne connaissais pas encore ces dossiers. Je ne savais pas aussi qu'il existe des politiciens en Tunisie et à l'extérieur de la Tunisie qui malmenaient et jouaient de ce dossier. Nous avons compris que le dossier de l'immigration est un « fonds de commerce » pour de nombreux acteurs. Nous n'étions pas conscients avant cette date que le mot « humanité » était sans valeur. C'est par l'expérience que nous l'avons compris. Après avoir fait pression, en janvier 2012 j'ai réussi avec quatre autres familles à fouler le sol italien pour mener des recherches. En réalité, l'Etat tunisien nous a envoyé en Italie pour simplement absorber notre pression et notre colère.

En revenant en Tunisie, nous avons découvert que notre commission soi-disant diplomatique n'avait aucune habilité à mener des recherches sur les disparus. C'était à Palerme et c'est le consulat de Tunisie dans cette ville qui nous avait reçu. Mais à vrai dire, quand j'y suis arrivé, je n'ai pas gardé le silence. J'ai essayé d'être une voix qui porte la douleur des familles. Nous avons donc organisé un sit-in à Palerme et nous avons fait pression sur le consulat pour nous organiser des rendez-vous dans les centres de rétention en Italie. Nous nous y sommes rendus en portant des photos des disparus tunisiens. Ensuite, on nous a demandé de rentrer en Tunisie. Une mère s'est opposée : « comment venir jusqu'au pays où mon fils est enterré sans pouvoir identifier sa tombe ?! Impossible de revenir sans la sépulture de mon fils ». Ainsi a commencé notre marche de lutte.

Nous avons compris que la Tunisie ne dispose d'aucune volonté de chercher la vérité. Nous nous sommes alors entourés d'associations militantes italiennes comme Arci et des chercheurs qui nous ont soutenu comme Ferderica Sossi.

Nous avons manifesté et nous avons porté plainte à Rome contre l'Etat italien. Nous avons présenté nos photos, nos vidéos des personnes arrivées sur le territoire italien et portés disparus ensuite. Mais on pensait que cela allait déclencher des recherches et des enquêtes, sauf que rien n'était fait.

Pendant ce voyage, je suis resté environ huit mois en Italie afin de chercher des disparus dans les centres de rétention. Il y a eu une catastrophe le 06/09/2012 : il s'est agi d'un bateau où 136 tunisiens étaient à bord. Il est arrivé à la petite île de Lampioné, à proximité de Lampedusa. Le bateau a communiqué sa position aux gardes des côtes italiens et il s'est déclaré en détresse. Ensuite la marine italienne et un avion se sont déplacés jusqu'aux migrants, mais ils n'ont pas procédé au sauvetage. L'espoir des gardes étaient que le bateau échoue et que tout le monde mourra et donc toute information sera tuée à jamais. Mais 56 tunisiens parmi les 136 à bord ont réussi à nager jusqu'à atteindre l'île. Dans leurs témoignages, ils ne savent pas comment ils sont arrivés : c'est comme un miracle de Dieu. Mais ils disent tous que les italiens les ont laissé couler. 79 tunisiens sont morts alors qu'ils pouvaient être sauvés. Alors en Italie, j'ai vu monter la controverse dans les médias autour de ce scandale. J'ai décidé de rentrer chez moi avec la certitude que la Tunisie ne fera rien pour trouver ses enfants, et que l'Italie est un Etat encore plus criminel que ce que je commençais à découvrir. L'Italie se servait de la faiblesse de notre pays. Il y avait un peu d'espoir côté tunisien, parce qu'à l'époque c'est Marzouki qui était président, et il a pris l'initiative d'aller avec les familles, d'entrer en plein mer en bateau et de jeter des fleurs en commémoration de la mémoire des disparus.

Quand les autorités tunisiennes commençaient à interpellier les italiens sur le sauvetage, ces derniers leur ont reproché le fait de ne pas surveiller les frontières. Quand les tunisiens ont mis en place une commission et ils sont allés rencontrer les 56 ayant survécu en Italie, ces derniers ont refusé de prendre des photos voire de discuter avec les ministres et les officiels tunisiens « vous devez nous ramener nos amis morts et disparus au lieu de prendre des photos avec nous ! » leur ont-ils scandé.

« Pourquoi la méditerranée est-elle un cimetière des migrants »

Imed : *Je suis revenu donc en Tunisie et j'ai rencontré certaines familles des nouveaux 79 disparus de cette tragédie, et elles m'ont signé des autorisations afin que je les représente : je suis donc retourné à Rome et j'ai déposé une nouvelle plainte pour non-assistance de personnes en danger. C'est depuis*

ces moments que ma trajectoire militante a commencé. C'est le sentiment et la découverte qu'il existe une injustice et un despotisme (istibdad) en ce qui concerne cette question. J'ai réfléchi sur « pourquoi la méditerranée est-elle un cimetière des migrants », et cela en partant de mon expérience avant et après la révolution, et j'ai compris que cela est lié aux politiques des frontières et non pas à autre chose. Ce sont les politiques des frontières qui ont installé cette réalité de la mort. Et c'est pour cela, à mon retour en Tunisie, j'ai créé une association que j'ai nommé « La Terre pour tous ». Car il n'y a aucune solution à la mort et à la disparition sans que la terre ne soit pas ouverte à tous. Elle porte ce nom parce que nous luttons pour que la Terre soit pour tout le monde. Toutes nos luttes se centrent sur le soutien des familles des morts et des disparus. Nous défendons le droit des personnes identifiées en Italie à être rapatriées pour l'enterrement ici, près de leurs familles. Nous avons la conviction que c'est à cause des frontières que ces gens sont morts et nous voulons avoir une arme qui sera un levier pour faire face à cette situation. Quand je parle « d'être armé », je ne suis pas un militariste comme ceux qui font la guerre et détruisent les peuples à Gaza, et je ne veux pas que nous ayons les armes des puissances coloniales, mais être armé c'est dévoiler au monde cette réalité des frontières. Montrer ce que nous avons hérité de ces politiques meurtrières.

C'est comme le cas de ces familles que vous avez rencontré. Ce sont des victimes des politiques de l'UE. Et il faut rendre compte de ça. Grâce à nos luttes et notre engagement, il y a 15 jours, nous avons réussi à rapatrier six corps de tunisiens qui se sont noyés à proximité de l'Italie et qui ont été enterrés dans les terres italiennes. Nous avons réussi grâce à la pression que nous avons montée contre les italiens pour déterrer trois corps et les rapatrier, tandis que les trois autres (n'étaient pas encore enterrés). Nous avons un slogan que nous avons formulé face à l'Italie : « Sono persone, non numeri » (Ce sont des personnes et non des numéros). Nous nous voulons montré à l'Italie et à l'UE, que ces 6 morts tunisiens étaient chez eux de simples chiffres inconnus : mais quand nous les avons ramené en Tunisie, chaque mort avait derrière lui des centaines de personnes pendant l'enterrement. Chaque enterrement parmi les six était suivi de centaines de familles, des amis et des proches. Ces morts ont un prénom, un nom de famille, une histoire. Pour nous, c'est une victoire que de les ramener à leurs familles, mais nous voulons dire au monde « voilà ce que nous avons hérité de vos politiques criminelles (souligne le mot) ». Il faut montrer que la politique qui a commencé depuis le jour où l'Europe a mis des frontières est une véritable guerre non-annoncée, contre les migrants. C'est une politique criminelle non-respectueuse des conventions internationales des droits humains.

(Désolé si je m'emporte en parlant de ce sujet : car en l'évoquant, c'est comme si je retombe dans une maladie. Je suis malade de cette question. Je peux te dire que j'étais voir un psychologue, car comme je lui ai dit, je ne vis pas cette question comme si j'étais une association. Au contraire, ces dossiers sont entrés profondément dans ma vie. C'est sans doute un problème puisque ça influe sur toute ma vie. Et ces dossiers m'ont créé plusieurs problèmes, et peut-être que tu ne me trouveras plus la fois prochaine quand tu reviendras en Tunisie, car je suis depuis très longtemps contre mon Etat. Surtout aujourd'hui avec ce qui se passe à Sfax, avec les migrants subsahariens.)

« La frontière donne la mort »

Imed : *La situation des migrants subsahariens est une chose qui provoque la honte. Nous avons honte de ce traitement dont font l'objet ces migrants. Et nous sommes tristes, nous les tunisiens. Hier, ils ont brûlé leurs tentes. Tout ce traitement, c'est pour faire plaisir à l'Europe. M : Oui, c'est une honte, dans tous nos Etats. C'est vrai que peu de gens considèrent la frontière en soi quand on parle de ces sujets.*

Montassir : *Oui, c'est une honte, dans tous nos Etats. C'est vrai que peu de gens considèrent la frontière en soi quand on parle de ces sujets. M : avez-vous pensé à d'autres alternatives ? Un visa limité dans le temps par exemple ?*

Imed : *Oui, pour notre association, nous avons compris en 2013 que le crime réside dans la frontière elle-même. La frontière donne la mort. Et nous avions statué déjà à l'époque que « la Terre doit être pour tous ». Ouvrir ces frontières pour une libre circulation. En 2024 nous retrouvons la même situation problématique qui s'empire. Les mêmes victimes.*

Montassir : *Avez-vous pensé à d'autres alternatives ? Un visa limité dans le temps par exemple ?*

Imed : *Oui, je me souviens de cette époque où les frontières étaient ouvertes. Je suis parti et je suis revenu. Mais je veux que les peuples européens comprennent une chose : quand nous appelons à ouvrir les frontières et quand nous appelons à ce que la Méditerranée cesse d'être un cimetière, ce n'est pas pour dire que j'espère le départ de mes compatriotes. Ce que je veux dire aux peuples de l'Europe, c'est que si vous avez aujourd'hui des problèmes avec les migrants irréguliers (ghayr annidamiyin), c'est à cause de ces mêmes*

frontières que vous avez mises. Pourquoi ? Parce que si ces tunisiens préfèrent rester en Europe c'est parce qu'ils ne sont pas libres de rentrer ici. C'est parce qu'ils ne sont pas libres de circuler comme ils veulent. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas faire des aller-retours.

Je ne m'adresse pas ici aux politiques, parce que les politiques jouent avec ce dossier, ils en font une carte de commercialisation et de négociation, et ils mentent vis-à-vis de leurs peuples. C'est pour cela je m'adresse à ces peuples pour leur dire que « la solution de l'immigration irrégulière consiste dans le retour à l'immigration régulière ». Pour moi, c'est ce qui permettra de baisser le taux des crimes commis par les migrants qui n'ont pas le choix que celui de tomber dans l'illégal quand ils sont poussés à l'irrégularité. Ce sont des crimes dont la responsabilité incombe à la frontière.

Montassir : Dans nos Etats, il y a absence de généralisation de solutions urgentes comme celle de l'identification par ADN et le rapatriement des corps. Comment vous vous confrontez à ce sujet et comment avez-vous fait dans le cas des six corps rapatriés ?

Imed : De toute sincérité, c'est uniquement à travers une longue expérience qui nous a permis de parcourir des voies officieuses pour y parvenir. Parce que l'Etat tunisien n'a jamais eu de volonté pour les rapatrier. C'est sous la pression qu'il a cédé, et c'est au moment où nous avons commencé à comprendre le fonctionnement du système. Avant les 6 corps rapatriés, nous avons déjà ramené d'autres. Nous espérions qu'il y ait une administration spécialisée dans ces dossiers. Mais l'Etat refuse. Donc les familles commencent à appeler notre association « Terre pour tous » à chaque fois il y a noyade ou disparition. Tu dois savoir une chose, c'est que la police porte elle-même un discours contre les politiques migratoires. Je ne veux pas tout dire à ce propos parce que je ne veux pas d'avoir davantage de problèmes, mais il faut savoir au moins qu'il existe des agents de police qui revendiquent l'accès aux corps de leurs enfants et leurs proches : oui, parmi les disparus en mer et parmi les personnes enterrées en Italie, il y a les proches des garde-côtes tunisiens et des agents sécuritaires en général. Parce que leurs problèmes sont les mêmes que ceux du reste du peuple. C'est pour cette raison que j'ai un peu de solidarité dans mes discours envers eux. Oui, mon discours est politique, et je reconnais : parce qu'il y a plusieurs agents de police me contactent et me donnent les dossiers de leurs proches et de leurs enfants disparus.

Alors, comment nous avons fait pour les six ? Il y a six disparus dont les familles sont entrés en contact avec moi. En parallèle, des amis en Italie qui

connaissent mon engagement m'ont appelé pour me dire que les garde-côtes italiens viennent de trouver six corps au large. Dès lors, nous avons mobilisé ces familles et nous nous sommes rendus devant le ministère des affaires étrangères pour exécuter un sit-in et dire que nous pensons que ce sont nos enfants qui ont été trouvés. Nous avons alors envoyé une lettre écrite et signée par les familles au consulat de la Tunisie à Palerme. Une affaire est alors ouverte et le ministère a reçu l'obligation d'envoyer l'ADN des six familles qui revendiquent et cherchent leurs enfants. Et puis la pression monte parce que nous avons plusieurs amis de la société civile qui ont réussi à aller jusqu'à la morgue ou avoir des contacts avec les garde-côtes qui ont pris des photos des visages des cadavres, et certaines familles ici ont alors reconnu les cadavres. Mais comme tu sais, tu n'as pas le droit de rapatrier le corps ou que l'on considère qu'il appartient à la famille même si tu reconnais le visage. Car comme ils disent, la reconnaissance facies n'est pas scientifique. Nous avons donc envoyé les ADN de six mères – il faut que ce soit les mères. Ensuite c'est le juge qui s'occupe du dossier qui reçoit ces tests. Il les donne à la police italienne qui effectue la comparaison avec les six cadavres retrouvés. Il s'avère que ce sont des tests positifs. Ensuite, ils nous donnent les cadavres.

Nous avons effectué l'ensemble de ces opérations sans aucune volonté politique de la part de notre Etat ni aucune coordination. Car de manière générale, quand il y a des personnes noyées qui sont repêchées par les italiens ou quand des corps arrivent en Italie, l'Etat ici ne fait rien pour engager une procédure d'identification. Seules les associations et les familles qui se mobilisent et s'engagent à faire de la pression. Elles commencent à prendre contact avec nous et nous nous mobilisons pour retrouver leurs enfants.

Nous avons aussi d'autres types de problèmes : en ce moment, il y a plusieurs familles qui me contactent depuis la Syrie. Il y a plusieurs nationalités : une flouka est sortie de la Lybie et s'est renversée au large de Zarzis. Il y a eu des personnes sauvées, mais il y a eu aussi 19 morts. La plupart sont des syriens. Maintenant les familles des 19 décédés m'appellent pour demander de l'aide. Le problème, c'est que je ne peux pas aider autant de gens, car quand je vais chez la sûreté, je leur demande de me donner des photos, alors on me dit que tant je ne suis pas de la famille, je n'ai pas le droit à y accéder. Ils demandent à ce que les familles soient sur place et qu'elles fassent les prélèvements et la comparaison de l'ADN. Je propose alors aux familles de faire comme nous, et d'envoyer leur ADN depuis le ministère des affaires étrangères en Syrie. Mais ces familles syriennes me répondent à l'unanimité « le régime en Syrie interdit toute parole, et encore moins quand il s'agit de ce sujet qui est hautement politique ».

« Je milite aussi pour un centre d'enregistrement des données et des témoignages des familles »

Montassir : *Au ministère des affaires étrangères en Tunisie, y a-t-il un bureau qui s'en occupe ? Des familles me parlent d'un fonctionnaire référent.*

Imed : *Oui, c'est un simple bureau des relations avec l'Italie. Car au ministère, il y a des bureaux qui s'occupent des relations avec chaque pays. Au fait, ce n'est pas un bureau spécialisé dans les dossiers des disparus. Il s'occupe de toutes les relations avec l'Italie.*

Mais il faut savoir qu'avant l'actuel président, nous avons fait un pas important puisqu'il y a eu création du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger³⁷, et nous étions arrivés au point de créer un bureau spécialisé dans le dossier des disparus. Nous avons alors commencer à recenser et nous avons pu identifier 501 disparus documentés. Nous avons milité ici et en Italie, et je me souviens avoir participé en 2014 à la marche pour la liberté de Strasbourg jusqu'à Bruxelles à pied. Nous avons marché toute cette distance avec des associations de la société civile. Nous avons organisé ensuite des manifestations devant le parlement européen. Depuis, pour moi c'est une lutte [harb/guerre] contre l'UE. Des parlementaires écolo à savoir les Verts espagnols sont venus nous rencontrer lors des manifestations et ils ont pris mon dossier comportant plusieurs familles des disparus. Ils m'ont répondu un an plus tard. Ils m'ont indiqué un chemin : ils m'ont dit qu'il existe un bureau qui s'occupe du dossier des disparus au sein du ministère de l'intérieur de l'Italie à Rome. Je suis allé alors à Rome, et j'ai pris rendez-vous et nous avons eu trois réunions avec ce bureau. Nous sommes ensuite revenus en Tunisie en 2015 et nous avons organisé plusieurs manifestations. Nous avons formé une commission d'enquête qui a bénéficié d'une reconnaissance par le gouvernement le 05 juin 2015. Les familles se sont rassemblées et ont envoyé tous les dossiers et les témoignages, ainsi que l'ADN. La commission a donc envoyé l'ensemble de ces éléments en Italie. Mais aucune réponse jusqu'à nos jours. L'Italie n'a pas répondu. Depuis, nous sommes revenus à la Rue pour organiser les manifestations, avec Naïma et avec les autres mamans que vous avez rencontrées. Cela nous a permis de rencontrer le vice-ambassadeur de l'Italie à Tunis. Quand il nous a accueilli, il ne pensait pas que j'avais une connaissance à propos du sujet. Il m'a alors demandé ce qu'étaient nos revendica-

³⁷ Voir : Décret n° 2012-1860 du 11 septembre 2012, portant organisation du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger, <https://legislation-securite.tn/latest-laws/decret-n-2012-1860-du-11-septembre-2012-portant-organisation-du-secretaire-detat-aux-migrations-et-aux-tunisiens-a-letranger/>

tions. J'ai répondu au nom des familles : ouvrir tous les dossiers des disparus depuis 2011 à aujourd'hui, tout en réactualisant et informant les nouvelles disparitions ; rassembler les témoignages des nouvelles familles. Nous avons par ailleurs établi une nouvelle liste. Je pensais aussi que nous allions engager un dialogue. Mais c'était difficile. Parce que le vice-ambassadeur m'a appelé et m'a demandé qui étaient les responsables du traitement de dossier dans le ministère de l'intérieur et des affaires étrangères afin qu'il intercède auprès d'eux. J'ai été contre cette manière de faire. Je suis patriotique et je refuse que l'on intervienne pour cette raison depuis l'extérieur. Je suis capable avec les familles de manifester la colère et de faire la pression sur mon gouvernement, mais je ne veux pas que ce soit de l'extérieur. En tout cas, quand il a fait les démarches auprès des Affaires étrangères pour une coopération, c'est bien ce ministère qui lui a demandé de freiner les recherches et la collaboration. Notre enquête sur la question nous le montre. Depuis, les italiens ont fermé la voie de la coopération. Nous continuons aujourd'hui à faire pression sur l'ambassade pour avoir une réponse. Nous sollicitons également avec insistance le ministère des Affaires sociales qui est censé être un interlocuteur comme les Affaires étrangères. Nous attendons leurs réponses.

Montassir : l'idée est celle d'une administration responsable de traiter de la disparition ?

Imed : Une administration, ou une commission, l'essentiel c'est de pouvoir enregistrer les cas, mettre en place une banque ADN des disparus, qu'ils soient tunisiens ou étrangers. C'est-à-dire une administration comme en Italie. Car en Italie, ils ont créé une banque d'information sur toute personne qui rentre au territoire, qu'ils alimentent continuellement, et ils ont une banque d'information ADN de tous les morts. C'est ce type de banque qu'il nous faut en Tunisie avec toutes les familles des disparus.

Des familles me demandent de trouver une solution à leurs dossiers, mais je réponds qu'il faut trouver une solution à tous les dossiers. Il faut une solution globale. Je milite aujourd'hui, aussi, pour constituer un centre d'enregistrement des données, des témoignages des familles. Une commission impersonnelle où les gens peuvent se rendre et qui doit répondre à leurs besoins. Je pense sincèrement que nos gouvernements sont des traîtres. Car quand les dossiers grossissent, il faut en bénéficier pour attaquer à travers eux des Etats comme l'Italie et l'Europe en général en montrant les responsabilités. Le grossissement des dossiers enregistrés signifie de mettre l'UE devant sa responsabilité. Mais nos Etats ne réfléchissent pas ainsi. Pour nous, c'est une trahison, mais nous n'avons pas d'autres choix que de militer et continuer

cette lutte jusqu'à atteindre les droits humains inscrits dans les conventions internationales. Car enfin de compte, nos revendications ne relèvent pas de l'impossible. Ce sont des droits élémentaires qui doivent être respectés. Nous ne demandons pas l'impossible. Nous voulons que les droits soient respectés.

« En Tunisie, nous constatons un racisme contre les migrants subsahariens »

Montassir : *Est-ce qu'il y a une solidarité de la part d'autres groupes pour que ces revendications portent ? Je pense à la gauche qui ne s'est pas beaucoup exprimée à ce sujet, ou encore Nahda.*

Imed : *Certains s'expriment mais pas tant que ça. Comme je t'avais dit, c'est un sujet humaniste et donc je ne peux pas en faire un fonds de commerce. Je dois te dire la vérité. Avant Kaïs Saïd, il y avait une marche entamée pour atteindre des objectifs. Ça marchait plus ou moins et nous étions écoutés par les institutions officielles. Quand nous criions dans la rue et quand nous organisions des sit-in, il y avait qui tendait l'oreille et prenait au sérieux nos doléances. Certains faisaient un pas vers nous. Certes, ce n'était pas un pas de géant, mais c'était important. Quand je te dis qu'ils ont créé un secrétariat d'Etat de l'immigration, c'est important. Le fait qu'ils ont établi une banque d'informations sur 501 disparus, c'est une bonne chose. Mais aujourd'hui, nous nous éloignons de tous ces acquis. Aujourd'hui, personne dans l'Etat ne nous entend. Tu as évoqué la gauche, eh bien aujourd'hui toute personne qui dit une vérité parmi cette gauche et parmi d'autres groupes est mise en prison. Tout le monde a peur et toute manifestation commence à être criminalisée.*

L'actuel président a décidé d'être le seul qui parle. Il se prend pour l'unique porteur de la logique. Il a créé une loi 54 qui criminalise toute personne qui ose dire une vérité allant à son encontre. Mais je n'ai peur de rien tant je défends cette cause. Et quand tu écoutes ce monsieur (le président) dans d'autres discours quand il est en colère, il s'agit de toute autre opinion : il commence par dire qu'il est contre l'UE et les grandes puissances, etc. Il vend des illusions aux gens, et il ment. Car la réalité le dévoile, surtout en matière d'immigration. Comment il agit à l'Amera contre les migrants subsahariens ? Comment il parle de Gaza et comment il agit ensuite dans le réel ? (...)

Montassir : *Oui. C'est de l'injustice.*

Imed : *Aujourd'hui, en Tunisie, nous constatons un racisme contre les migrants subsahariens. Et ce racisme s'est développé à partir du discours du*

président. C'est une catastrophe. Et quand je parle avec des gens, y compris des gauchistes, ils me disent que « c'est à cause d'associations comme la nôtre que les migrants sont défendus et attirés pour rester, et qu'au fond ils viennent coloniser le pays ». Tu imagines où on est arrivé ? C'est un discours mensonger. Ils ne veulent pas affronter les changements géopolitiques, les guerres qui déchirent les pays et qui font que les gens émigrent. Et les tunisiens qui partent ? Comment alors il faut les traiter là-bas ?

« C'est le refus [du visa] qui donne lieu à l'immigration irrégulière »

Montassir : et puis la question du visa.

Imed : C'est un système de vol. En Tunisie nous avons l'Instance des données privées qui prohibe la diffusion des données personnelles dans une logique de les protéger. Mais quand tu entres à l'ambassade, ils prennent toutes tes informations personnelles. Et malgré ce vol, ils te refusent le visa. Et c'est bien ce refus qui donne lieu à l'immigration irrégulière.

Dans les plateau de télé italiens, ils parlent de l'immigration illégale, mais au fond ce sont leurs politiques qui sont illégitimes. Ce sont leurs lois qui sont devenues illégitimes comme ils tombent en contradiction avec la loi et les conventions internationales. Le migrant, quant à lui, exerce son droit légitime de circulation mais de manière non-organisée (ghayr mounadama) seulement. Ce sont ces lois de visa qui les ont mis sur la route irrégulière.

Montassir : Tu as des liens avec les familles et les jeunes subsahariens ?

Imed : Oui, j'ai des liens mais il est difficile de leur venir en aide. Pour les personnes disparues, ce que j'essaye de faire, comme il m'est interdit d'être un relai pour leurs familles, c'est de publier sur les réseaux sociaux des photos dans l'espoir qu'elles soient transmises d'une façon ou d'une autre à leurs familles.

Montassir : Comment conçois-tu la responsabilité du chercheur sur ce terrain ?

Imed : Ecouter et faire valoir le discours des (moutadarririn) victimes de l'immigration irrégulière. Car quand la société civile en Tunisie ou en Italie porte le slogan de l'abolition des frontières, l'UE et les gouvernements peuvent toujours riposter par un discours contraire. Mais quand le chercheur prend les dossiers de nos morts, de nos familles, des migrants, cela constitue une arme contre le discours de l'UE. C'est ce que nous essayons de faire : mobiliser avec nous les familles. J'ai toujours refusé de parler seul, même si je suis une famille de personnes disparues. C'est aux familles de prendre la parole et de montrer nos problèmes avec la frontière. Je dis souvent aux européens, « imaginez si vos enfants étaient dans une telle situation ? ». C'est illogique.

Mes neveux sont partis le 01 mars 2011. C'était en pleine révolution. Les frontières étaient devenues flexibles et ouverte depuis la mer. Plusieurs sont morts. On parle de plus de 1500 personnes disparus ou décédés pendant cette période.

Plus tu mets d'argent, plus tu as l'espoir d'échapper à la mort

Montassir : Sur la logistique de l'immigration par bateau et le prix..

Imed : Les petits bateaux en fer sont tellement accessibles et pas chers que ça atteint 1500 dinars. Alors que d'autres bateaux plus sécurisés peuvent atteindre 10 millions voire 15. Plus tu mets d'argent, plus tu as l'espoir d'échapper à la mort. Les migrants subsahariens, les pauvres, empruntent le plus souvent ces bateaux en fer où il n'y a aucune sécurité. Ces bateaux sont synonyme de mort. Ces migrants n'ont pas d'espoir : la guerre dans leur pays, le racisme chez nous, la frontière fermée du côté de de l'Europe.

Montassir : Avant 2011..

Imed : Je suis l'enfant d'un quartier de la médina populaire. Je connais les gens qui immigrer et je sais comment le système pousse les gens à migrer. Au-delà du visa, il y a la marginalité, le chômage et le fait que le gouvernement ne veut pas porter la responsabilité. Après 2011, commence un discours qui endosse la responsabilité aux familles, aux migrants eux-mêmes, etc. L'Etat tunisien ne se pose jamais la question « pourquoi mes enfants hreg (migrent irrégulièrement) ? ». Alors que les raisons de l'immigration regroupent les deux aspects. Internes et externes. Il y a les causes liées à la marginalisation économique, puisqu'un Etat que ses enfants fuient en risquant la mort est un Etat irresponsable. C'est un Etat désespérant parce qu'il connaît la réalité de ses enfants qui meurent sans entrer en discussion avec l'UE pour arrêter et décliner toutes les conventions. Ces dernières financent aujourd'hui des bateaux de la marine tunisienne pour réprimer les migrants et protéger les frontières de l'Italie. Et c'est le peuple qui paye. Ensuite, il y a une vague de répression contre nos frères subsahariens, pour exécuter la volonté de l'UE.

Montassir : Quelles sont les dernières nouvelles sur tes neveux ?

Imed : À leur arriv à Lampedusa, ils nous ont appelés et nous gardons les traces de ces appels. Mais quelques semaines après, il n'y a eu plus de nouvelles. Nous sommes convaincus en tant que familles que le gouvernement de l'époque de Berlusconi a fait commerce de nos enfants. Berlusconi est allé à Lampedusa pour rassurer les 5000 habitants du Lampedusa devant des milliers de tunisiens qui sont arrivés. Il s'est adressé aux italiens en affirmant qu'il allait les débarrasser des migrants. Il avait ramené des navires de guerre et des bandits pour faire le travail.

Montassir : c'est-à-dire ?

Imed : En creusant pour avoir des infos sur cette question, je tombe sur des déclarations de ministres italiens qui disent que leur pays est impliqué dans cette affaire. Pour moi et pour plusieurs familles, nous sommes convaincus qu'ils ont fait commerce des parties corporelles de nos enfants, et qu'ils ont envoyé d'autres à la guerre, en Lybie et

NE VOUS INQUIETEZ PAS CHERS PATRIOTES!
LE DEBARRAS EST EN COURS...



en Syrie. Pour nous, ce ne sont pas des doutes. Quand je suis revenu de Rome et après avoir échoué à avoir une position officielle, j'ai porté plainte contre l'ancien président tunisien Essebsi qui a passé une convention avec les italiens alors que le crime n'était pas encore élucidé. Il faut dire que j'ai porté plusieurs plaintes, ici et en Italie sur de nombreux dossiers. Je suis à la rigueur les procédures du droit. Il y a des avocats en Italie qui m'ont aidé, mais pas ici en Tunisie. Ici, notre partenaire principal c'est le FTDES, mais nous préférons rester libres car nous ne voulons pas de limitations à nos actions. Nous n'avons pas de compte en banque, et donc nous ne prenons pas d'argent pour mener à bien nos actions. Nous ne voulons pas de financement de l'UE. Comment faire des partenariats avec l'UE alors qu'elle tue mes enfants ? Pareil, je refuse l'argent et les partenariats avec les ministères en Tunisie, car s'ils nous en donneraient, ce sera pour acheter notre silence. Aussi, tous les membres de l'asso sont des familles des disparus. Les familles ont perdu beaucoup d'espoir également des gens qui viennent les voir, mais je resterai disponible pour travailler et militer ensemble pour cette cause.

CONCLUSION

Le quatrième âge de l'émigration, marqué par des dynamiques conflictuelles et des dispositifs de contrôle renforcés, met en lumière la réalité brutale des politiques migratoires imposées par le Nord. Ces politiques, loin d'être neutres ou purement administratives, exercent une domination asymétrique sur les sociétés du Sud, exacerbant la précarité et les inégalités. Le diagnostic global qui se dégage de cette analyse révèle les effets dévastateurs de ces frontières militarisées, à la fois sur les individus et sur les États postcoloniaux, souvent démissionnaires ou complices face à ces logiques de contrôle. Ce constat appelle à réintroduire une dimension conflictuelle dans l'analyse de la gestion migratoire, en dénonçant les rapports de pouvoir qui la structurent et en plaidant pour des relations plus équilibrées et respectueuses entre le Nord et le Sud.

Dans ce contexte, les familles des disparus jouent un rôle central. Leur lutte, enracinée dans une douleur intime et dans une quête de vérité, se transforme en une politique conflictuelle à l'endroit des États. Refusant de se résigner à l'absence de réponses, elles contestent l'inaction des gouvernements du Sud, incapables ou non désireux de garantir la dignité des leurs, même dans la mort. De même, elles révèlent la politique meurtrière dans le Nord, première et unique responsable direct de la mort par le biais de la fermeture des frontières.

Ces familles, privées de la possibilité d'un deuil, s'engagent dans des manifestations, des recherches et des revendications pour la reconnaissance des disparus. Leur combat révèle une volonté de résistance face à l'injustice, tout en exposant les failles des États dans leur gestion des questions migratoires.

En effet, les récits des familles, riches et puissants, montrent une interdépendance indissociable entre les conditions matérielles de leur vie quotidienne et leur lutte pour la vérité. Contrairement aux discours dominants qui dissocient les contextes socio-économiques des phénomènes migratoires, les familles évoquent ensemble le désir de l'occident formé par la fermeture de la frontière, la misère dans le pays de l'émigration et la répression. Leur engagement va au-delà des revendications symboliques pour s'ancrer dans des luttes concrètes et urgentes, comme l'identification des corps par des tests ADN, une démarche techniquement simple mais politiquement ignorée. Cette revendication, bien plus qu'un simple appel technique, illustre l'urgence d'une politique publique qui prenne en charge la dimension humaine des drames migratoires, une politique qui, jusqu'à présent, n'existe pas.

L'entretien avec Imed Soltani, figure emblématique de ces luttes, incarne une nouvelle manière de représenter ces enjeux. À la croisée de la souffrance personnelle et de l'engagement politique, sa trajectoire reflète l'émergence d'une pensée politique singulière, forgée dans la confrontation avec les réalités des frontières. En traduisant les voix des familles tunisiennes et en plaçant leur cause dans le débat public, Imed Soltani et les collectifs qu'il représente dénoncent une domination néo-coloniale qui se perpétue par le biais des politiques migratoires européennes. Leur combat appelle à une solidarité transnationale et à une mobilisation collective pour bannir des frontières productrices de destruction des corps et des deuils de familles ignorées.

Ainsi, ce quatrième âge de l'émigration ne se limite pas à un phénomène de déplacement : il est un terrain de luttes politiques, de résistances sociales, et d'appels à la transformation des relations internationales. Les familles endeuillées ou en quête de vérité, par leur courage et leur persévérance, nous rappellent l'urgence de redéfinir les politiques migratoires sans frontières fermées et sans accès interdits. Non comme un outil de contrôle, mais comme des ponts de dignité.

En fin de compte, leurs luttes éclairent un espoir : celui de dépasser les logiques d'exclusion et d'oppression où la frontière devient la matrice d'un privilège colonial.